

Mémoire d'instructeur régional



Yann STREBLER - MF2 n°1999
Sous le parrainage de
Fred DI MEGLIO - IN 137
Philippe BERNARDI - IR 05-55

Evaluation des compétences des plongeurs en situation de handicap - modalités et adaptations nécessaires.

DE L'ACCUEIL DU FUTUR PLONGEUR, SON ÉVALUATION INITIALE, À L'ÉVALUATION FINALE DE LA VALIDATION DES QUALIFICATIONS

Quelles sont les modalités d'évaluation et les adaptations nécessaires pour évaluer les compétences des plongeurs en situation de handicap, qui au regard de l'article A.322-77 du code du sport peuvent bénéficier d'une assistance adaptée en encadrement ou en matériel pour évoluer en palanquée encadrée, éventuellement mixte ?

Comment faire en sorte que les personnes ayant une quelconque déficience, soient considérées comme « normales » ?

Une personne en situation de handicap doit-elle nécessairement suivre un enseignement adapté, Handisub ? A contrario, quand promouvoir le passage inclusif du cursus Handisub au cursus standard ?

Comment évaluer les plongeurs en situation de handicap ? Comment accompagner la prise en charge de leur formation ?

Quels critères utiles pour l'inclusion de tous sont transposables d'un enseignant à l'autre ?

Quels savoirs, savoirs-faire, et savoirs-être, simples, universels favorisent le passage du cursus Handisub au cursus standard ?

Tous ces questionnements sont des freins pour certains enseignants, des leviers pour d'autres. L'article L100-1 du code du sport dispose notamment que « La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général ». Après avoir replacé la pratique de la plongée Handisub dans son contexte, les problématiques seront abordées selon les trois types d'évaluation, avec des exemples et des mises en perspectives. Le handicap est soluble dans l'eau, sous quelques conditions. 15 graphiques illustrent les réponses au questionnaire établi pour la présente étude et joint en annexe.

Remerciements

Je remercie particulièrement mes deux parrains, pour la confiance qu'ils m'ont témoignée, leur écoute, leurs conseils et leur amitié :

Fred DI MEGLIO, Instructeur National, ancien Président du comité Sud, Président de la FFESSM.

Philippe BERNARDI, Instructeur Régional, membre du comité Sud, ancien délégué SCA.

Je remercie également :

Grégory POIRIER, Instructeur National, Président de la CTN-FFESSM qui me soutient depuis toutes ces années.

Pascal CHAUVIERE, Instructeur National, référent national Handisub qui m'a associé à la rédaction des nouveaux cursus Handisub et intégré dans le collectif national Handisub.

Emmanuel SERVAL, MF2 et MFEH2, trésorier général adjoint de la FFESSM, membre de la mission nationale Handisub, ancien Président du Codep 34 qui m'a soutenu dans la rédaction de ce mémoire et plus largement pour sa bonhomie.

Pierre TRAPE, MF1 et MFEH1, médecin référent du collectif national Handisub, Président du Codep 83, qui a été là, à mes côtés, tout au long de ma formation Handisub.

Jacques PIQUET, MF2 et MFEH2, médecin référent FFH et FFSA du collectif national Handisub, qui m'a épaulé pour bâtir le questionnaire et plus largement pour sa perspicacité, sa confiance et son soutien.

Michel GUENIN, médecin référent plongée à la FFH, qui m'a apporté ses lumières sur la sémantique liée au handicap et plus largement pour sa bienveillance amicale.

Laurent COLIN, Instructeur régional, secrétaire général du comité Sud, qui m'a encouragé pour ce mémoire et m'a apporté son éclairage.

Les MF2, Instructeurs Nationaux ou Régionaux impliqués dans le Handisub et Référents régionaux et départementaux Handisub des Commissions Techniques Régionales qui ont répondu à mon questionnaire de façon constructive.

Les instructeurs et encadrants de la CTR pour leur aide précieuse, leurs questions, leur patience, leur disponibilité et leur bonne humeur.

Denis DANE, MF2 et MFEH2, Président du club dont je suis membre que j'assiste et qui m'aide dans l'organisation des sessions de formations techniques.

Les plongeurs en situation de handicap et tous les encadrants qui partagent ma passion et contribuent ainsi au développement de l'image de la plongée accessible à tous.

Enfin, rien n'aurait été possible sans le soutien de mon épouse Cécile.

Contexte fédéral	4
Conditions de pratique des plongeurs en situation de handicap et des moniteurs :	4
Panorama des plongeurs Handisub accueillis	8
Orientation vers un enseignement adapté ?	10
Reconnaissance des qualifications fédérales	11
1° Différentes évaluations initiales	12
1.1 Diagnostic préalable	12
L'observation et l'écoute	13
1.2 Réévaluation des aptitudes de brevets antérieurs	15
Justification ou évaluation des aptitudes réelles des plongeurs	16
2° Evaluation formative : analyses et perspectives	17
La place des plongeurs dans le processus de formation	17
2.1 Cursus inclusifs	18
Transférabilité des compétences du PESH 20m au PE 20m	20
2.2 Usage de matériel adapté	22
Des adaptations individuelles	23
2.3 Influence de l'assistance humaine	24
Un enseignement Clairvoyant	24
L'implication du plongeur dans sa progression	25
L'influence Des émotions	26
2.4 Situation des jeunes plongeurs	27
Des projets au long cours	29
3° Organisation de l'évaluation finale	31
3.1 PESH 6m : une qualification tremplin	32
3.2 Accès des PESH aux cursus ordinaires	33
Un potentiel de développement	33
3.3 Assistance matérielle établie	34
Des diplômes standards plutôt qu'Handisub	34
3.4 Assistance humaine incontestable	35
Conclusion	37
Des cursus perméables	37
Une pratique encadrée	37
Handisub, un axe du sport santé	38
Glossaire et Annexe (extrait du questionnaire)	39
Références - Notes de bas de page	41

CONTEXTE FÉDÉRAL

Sur 68 millions de français, 12 millions sont touchés par un handicap dont 850 000 ont une mobilité réduite (INSEE 2011). 12,5 % des enfants souffriraient d'un trouble mental, mais certains que nous croisons dans notre quotidien de citoyen n'en manifestent que des signes atténués, quand l'on considère la définition actuelle des Troubles Envahissants du Développement Sans Déficience Intellectuelle.

1 130 000 sont bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés et 272 000 bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (Enquête aide sociale DREES, mars 2018). 350 000 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés dont 80 % en milieu ordinaire (DARES 2016).

La fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM), agréée et délégataire de l'Etat pour les activités subaquatiques et la fédération française handisport (FFH) ont appliqué les dispositions législatives et réglementaires quant à l'accessibilité des sports subaquatiques en signant en 2011 une convention instituant un cursus spécifique aux personnes en situation de handicap, appelé Handisub®. Le médecin détermine les éventuelles contre-indications et l'encadrant définit la pratique adaptée à chaque plongeur. En fonction de leurs capacités fonctionnelles et de leurs formations, les plongeurs peuvent valider les brevets Handisub PESH 6 mètres, PESH 12 mètres, PESH 20 mètres et PESH 40 mètres édités par la FFESSM. Une convention identique avec la fédération française du sport adapté (FFSA) a étendu en 2012 le champ de la plongée au handicap mental, cognitif et psychique.

Le premier des 10 engagements-clés de la FFESSM pour le développement durable est de rendre les activités subaquatiques accessibles au plus grand nombre. Toute personne, quelles que soient ses incapacités, peut intégrer un cursus standard si elle peut valider sans aide les aptitudes requises par le code du sport. Le cursus spécifique Handisub s'adresse donc principalement aux personnes en situation de handicap en plongée nécessitant une assistance adaptée en encadrement ou matériel pour la réalisation des aptitudes précitées (art. A322-77 du code du sport). Ces plongeurs évoluent alors de fait en palanquées encadrées.

CONDITIONS DE PRATIQUE DES PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP ET DES MONITEURS :

L'organisation de la plongée pour les plongeurs Handisub est composée de deux cursus, l'un pour les plongeurs en situation de handicap et l'autre pour les enseignants pour plongeurs en situation de handicap.

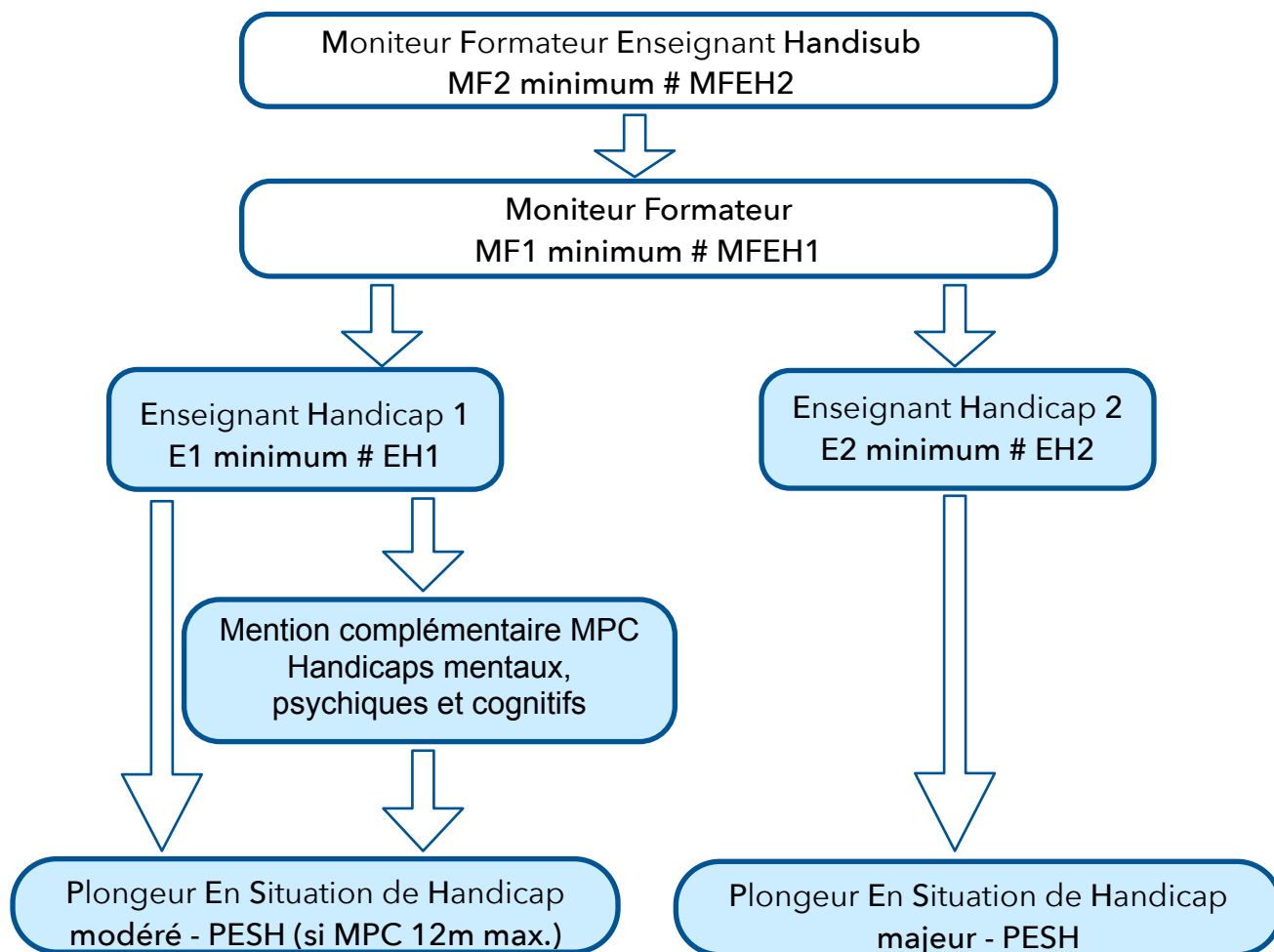
Les règles et prérogatives de ces formations sont définies dans le Manuel de Formation

Technique, édité et mis à jour régulièrement par la commission technique de la FFESSM. Les contraintes, restrictions, obligations éventuelles, déterminées par le médecin signataire du certificat médical de non contre-indication, doivent être scrupuleusement respectées par l'enseignant. La pratique de la plongée Handisub est de fait un partenariat entre le plongeur handicapé, le moniteur et le médecin.

Mises à part ces restrictions, il n'y a pas de limitation particulière d'accueil, sauf pour les personnes en situation de handicap mental, cognitif ou psychique qui sont limitées à une profondeur maximale de 6 m, et sous certaines conditions à une profondeur maximale de 12 m.

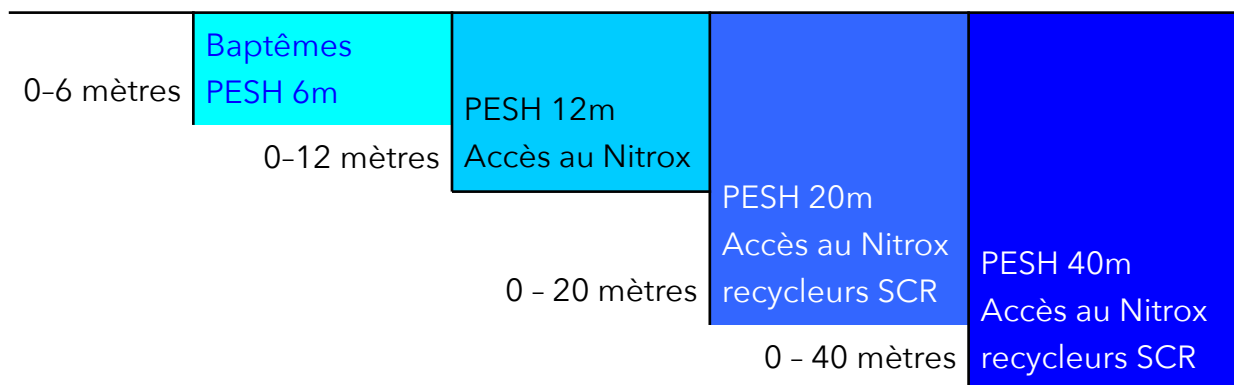
Les qualifications nécessaires pour enseigner la plongée à des personnes en situation de handicap résultent de formations complémentaires aux diplômes d'encadrement de la FFESSM (initiateurs ou moniteurs). L'enseignement spécifique « handicap » est organisée en 2 grandes catégories :

- Les EH1 et EH2 sont les Enseignants pour plongeurs en situation de handicap. Les EH1 enseignent aux Plongeurs En Situation de Handicap modéré. Les EH2 enseignent aux plongeurs en situation de handicap majeur.
- Les MFEH1 et les MFEH2 sont les Formateurs des Enseignants (EH1 et EH2) pour Plongeurs En Situation de Handicap.



ESPACES D'ÉVOLUTION DES PLONGEURS SELON LEUR QUALIFICATION

(extrait du MFT) :



En 2019 et 2020, la répartition des plongeurs encadrés (avec ou sans situation de handicap) est très marquée selon les niveaux. Les PE 12m et PE 40m sont fortement utilisés par les clubs et structures dans le cadre de l'accueil de « jeunes » plongeurs dans le premier cas et par des plongeurs ne souhaitant pas nécessairement accéder à l'autonomie dans le second.

France 2019-20	6m	12m	20m	40m
PESH	59	19	17	7
PE	123	1 773	40+32 862 N1	2 738+9 888 N2
Ratio	47,97 %	1,08 %	0,05 %	0,06 %

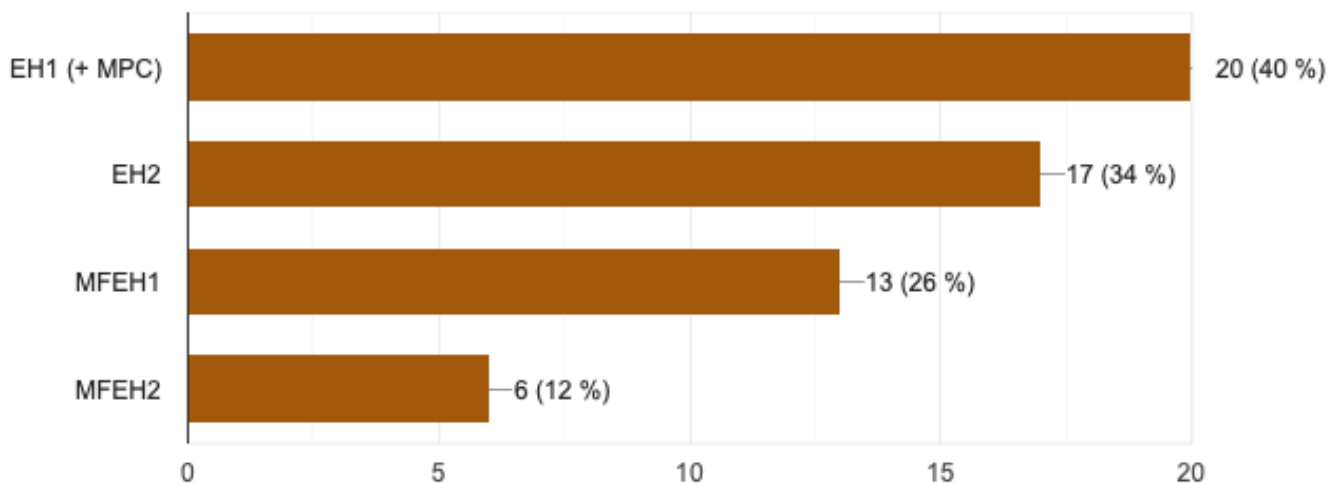
Au niveau régional, les chiffres témoignent de taux d'enregistrement de qualifications tout à fait relatifs. 9 enseignants Handisub ont d'ailleurs envoyé un message indiquant qu'ils n'organisaient que des activités ponctuelles et n'avaient pas suffisamment d'éléments pour répondre à l'ensemble des questions.

Région Sud	PESH 6m	PESH 12m	PESH 20m	PESH 40m
Depuis 2011	49	16	13	4

Au niveau national, depuis 2011, date de création des cursus Handisub, la FFESSM a enregistré :

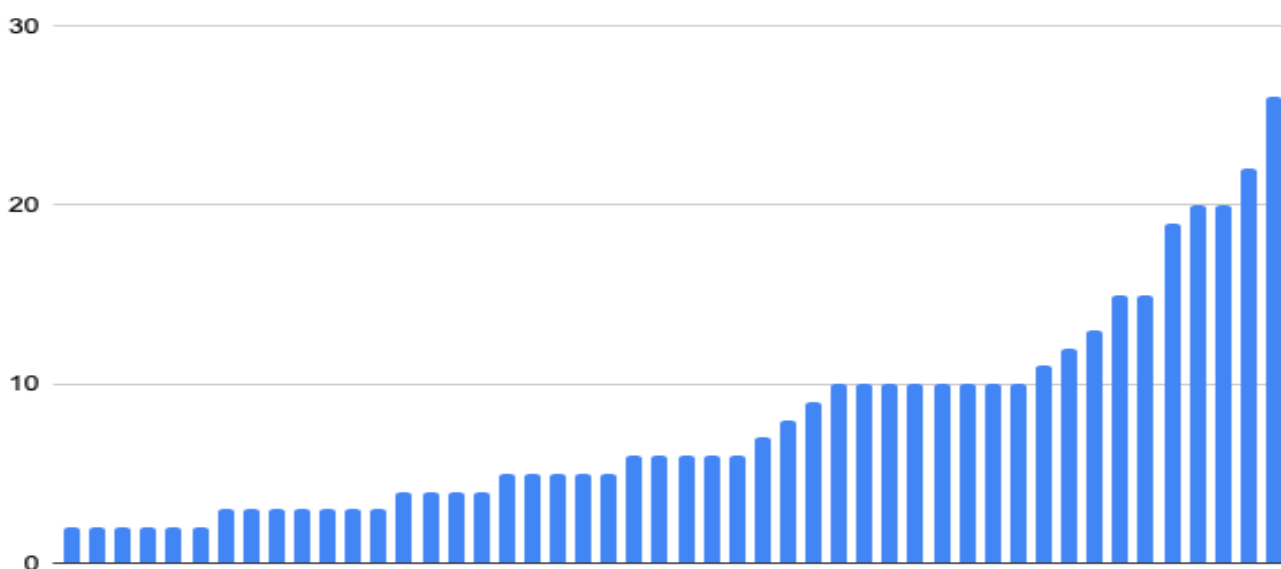
	E1	E2	E3	E4
Handisub	2 919 (499 mpc)	395	94	22
Standard	8 826	6 513	4 156	628
Ratio	33,1 %	6,1 %	2,3 %	3,5 %

Dans le cadre du présent mémoire, j'ai réalisé un questionnaire pour mettre en perspective ces statistiques. Le questionnaire a été diffusé par le biais du collectif national Handisub et des référents départementaux du Comité Sud. Le sondage s'est déroulé entre le 15 avril et le 15 septembre 2021, 56 encadrants ont répondu au questionnaire et 11 ont apporté un témoignage rédigé, pour un total de 37 clubs sur les 6 500 affiliés au niveau national, et pour la région Sud 7 sur 31 répertoriés « engagés dans le Handisub ».



graphique 1 - Niveaux des enseignants

Cette répartition étant différente du profil des répondants, les réponses ne reflètent donc qu'une partie des encadrants Handisub actifs.

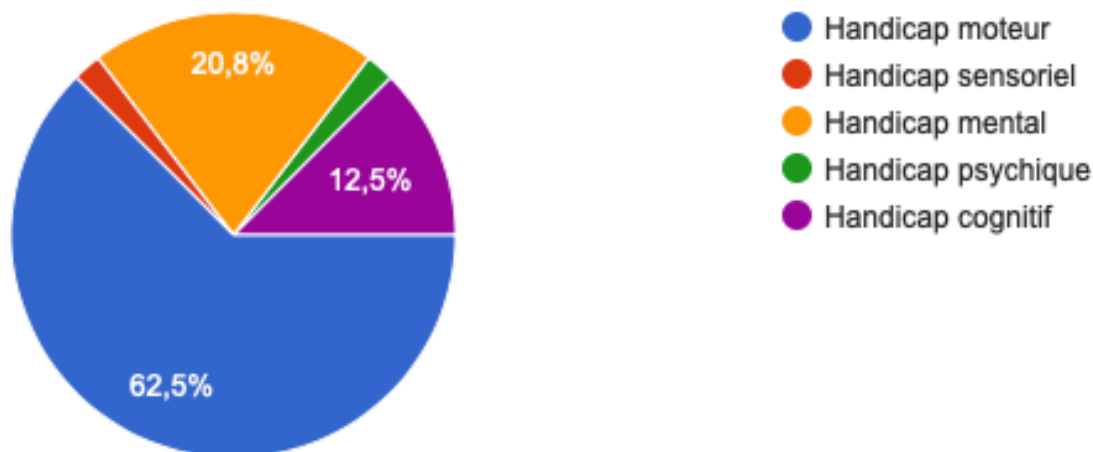


graphique 2 - Nombre d'années d'expérience

L'expérience des répondants s'échelonne de 2 à 25 ans, avec une majorité inférieure à une dizaine d'années, période de création des cursus Handisub.

PANORAMA DES PLONGEURS HANDISUB ACCUEILLIS

Les représentations du handicap au sein de la FFESSM sont multiples, et non corrélées au handicap diagnostiqué, de celui qui désire une prise en charge complète à celui qui désire prouver sa capacité d'autonomie... Le handicap moteur est majoritaire, bien que certains clubs soient principalement tournés vers les handicaps mentaux, psychiques et cognitifs (MPC).



graphique 3 - Répartitions des déficiences chez les plongeurs

Chaque personne en situation de handicap utilise son potentiel physique à sa façon et selon sa volonté. Deux plongeurs en situation de handicap, malgré l'équivalence de leurs troubles fonctionnels, n'auront probablement pas les mêmes aptitudes en plongée, l'un pourrait intégrer un cursus standard s'il a l'autonomie requise pendant que l'autre suivrait un cursus adapté Handisub. Le handicap n'est pas un état mais un processus (conséquence d'une conjonction d'une déficience dans un environnement donné).

Encore plus que pour les cursus standards, l'établissement d'un plan personnalisé du plongeur (PPP) permet de définir un cadre d'évolution du plongeur en situation de handicap à partir de l'avis médical, de ses attentes et de ses aptitudes. L'observation et l'organisation de tests simples permettent de déterminer très rapidement le niveau requis de l'enseignant (EH1 ou EH2). La notion de handicap majeur ou modéré, telle qu'elle est définie par la FFESSM, n'est pas un jugement subjectif. Elle s'appuie sur la répercussion des déficiences sur les aptitudes à la plongée.

Les tests de détermination pour un handicap modéré, définis dans le Manuel de Formation Technique (MFT), permettent de savoir si la personne en situation de handicap se met en danger de vie, sur des gestes simples à accomplir (remettre seul son détendeur en bouche, maîtriser son niveau d'immersion, flotter, nager, descendre en compensant, remonter en expirant, comprendre les consignes). Il doit être réalisé au plus vite, en pratique dès l'accueil de la personne. Il est réalisé par tout moniteur titulaire d'une qualifica-

tion Handisub, EH1 au minimum, ou en cas de doute persistant après le premier test, un deuxième test complémentaire peut être réalisé par un EH2, dans l'eau à faible profondeur.

Michel GUENIN, médecin plongée de la Fédération Française Handisport témoigne de son vécu de plongeur tétraplégique :

« Pour moi la complexité de la plongée commence toujours par la gestion de la dépendance pour les actes de la vie courante. Elle nécessite un auxiliaire de vie disponible pour m'accompagner, m'aider dans les phases d'habillage/déshabillage et gérer le matériel de plongée sous mon contrôle. Cette aide humaine de plus en plus difficile à recruter constitue aujourd'hui un vrai facteur limitant.

Si le bateau est correctement adapté pour les personnes en fauteuil et dispose d'un système performant de mise à l'eau et remontée, j'identifie 3 principales difficultés pour les plongeurs tétraplégiques :

- la descente nécessite une position verticale en vis à vis avec l'encadrant. Comme tout tétraplégique incapable de pincer ses narines entre le pouce et l'index, j'équilibre mes tympans avec l'opposition de mes deux mains en pression sur le nez, ce qui m'empêche de gérer simultanément ma stab. Ces manoeuvres sont donc effectuées successivement. En cas de difficulté l'encadrant gère ma stab pour me stabiliser jusqu'à ce que j'effectue une équilibration tympanique satisfaisante.

- le déplacement se fait généralement en pleine autonomie mais nécessite une optimisation très précise et régulière du lestage pour le meilleur compromis efficacité hydrodynamique/confort postural et visuel. Une aide peut être nécessaire pour déplacer des plombs selon la profondeur, le poids de la bouteille en fin de plongée, la position plutôt allongée ou verticale. Je suis attentif aux courants importants qui peuvent générer un essoufflement, y compris pour l'encadrant sollicité pour m'aider ponctuellement à me propulser.

- la remontée est fonctionnellement moins difficile que la descente, puisqu'il n'y a pas de difficulté à gérer simultanément la stab et l'expiration. Une fois en surface, l'installation du système de remontée sur le bateau peut être délicate en cas de houle ou de courant important, d'autant que pour des raisons de sécurité il n'est pas toujours possible de lâcher l'embout pour verbaliser et coordonner les manipulations.

Toutes ses difficultés requièrent une anticipation et une communication adaptée validée en amont pour gérer efficacement tout imprévu. Cette synergie essentielle entre le plongeur tétraplégique et son encadrant définit la notion de compétence partagée. Elle implique une pratique prudente à chaque plongée d'adaptation avec un nouvel encadrant.»

ORIENTATION VERS UN ENSEIGNEMENT ADAPTÉ ?

Si le plongeur Handisub n'a pas besoin d'une assistance humaine ou d'une adaptation du matériel pour suivre l'enseignement standard, il n'a pas à être orienté vers le cursus Handisub.

En effet, l'accès à la plongée (adaptation des lieux, dispositifs de mise à l'eau, sites de plongée...) doit évidemment garantir le principe fondamental de non discrimination. Cette notion de non discrimination chère au Défenseur des droits dans le dossier Forgeon contre la FFESSM, est définie notamment par l'article 2 de la convention internationale de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Il introduit le concept essentiel "d'aménagement raisonnable" : "La discrimination fondée sur le handicap comprend toutes les formes de discrimination, y compris le refus d'aménagement raisonnable. On entend par « aménagement raisonnable » les modifications et ajustements nécessaires et appropriés n'imposant pas de charge disproportionnée ou induite apportés, en fonction des besoins dans une situation donnée, pour assurer aux personnes handicapées la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. »



Virginie M., du club ô sea bleu de Saint Gilles - 974

Cette monitrice diplômée d'Etat est amputée d'un membre inférieur. Son orthèse réduit considérablement ses pertes fonctionnelles. Il est quasi impossible d'envisager son handicap lorsqu'elle porte sa combinaison de plongée. D'autres plongeurs utilisent leur potentiel physique différemment et affichent une motivation différente, ainsi, les aptitudes en plongée peuvent être fort variables entre deux plongeurs en situation de handicap, malgré l'équivalence des troubles fonctionnels.

Alexandre JOLLIEN¹, philosophe de formation est né en 1975, il a vécu 17 ans dans une institution pour personnes handicapées moteur cérébrales. Aujourd'hui il donne des conférences. Il a accepté que jamais il ne sera « normal » et s'interroge avec Socrate !

Un mémoire de MFEH2² porte sur l'enseignement à des plongeurs amputés des membres supérieurs et / ou inférieurs. Il y est notamment rappelé que les plongeurs Handisub visant les qualifications PA20 et/ou PA40 doivent réaliser l'ensemble des exercices demandés pour l'acquisition des compétences scrupuleusement au MFT. Cette démarche pédagogique permet l'inclusion des plongeurs Handisub, après un éventuel enseignement adapté.

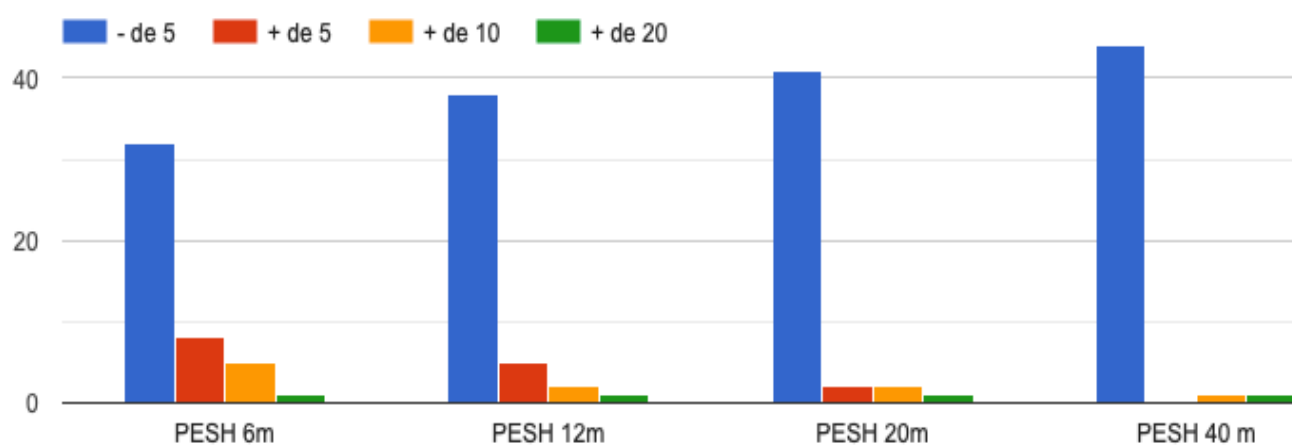
¹ Handicap : quand l'archéologie nous éclaire, Valérie DELATTRE, éditions le pommier, janvier 2020

² L'enseignement de la plongée à des plongeurs amputés ou atteints d'agénésie des membres supérieurs et ou inférieurs - mémoire MFEH2 David CISZKOWSKI, août 2019

La validation des compétences liées à l'autonomie ne peut subir d'interprétation, en particulier les mises à l'eau et sortie de l'eau qui doivent être réalisées totalement en autonomie. Dans cette perspective, l'enseignement pourra se concentrer sur l'adaptation du matériel sur mesure, notamment des orthèses.

RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS FÉDÉRALES

La délivrance des qualifications Handisub ne semble pas être une priorité. La majorité des enseignants Handisub ayant participé à l'enquête en a délivré moins de 5 ces deux dernières années. Ce phénomène est d'autant plus marqué pour les qualifications PESH20 et PESH40. Ce constat mérite d'être partagé largement dans les organes déconcentrés de la FFESSM afin de développer la validation des qualifications PESH, notamment pour refléter davantage la réalité des pratiques.

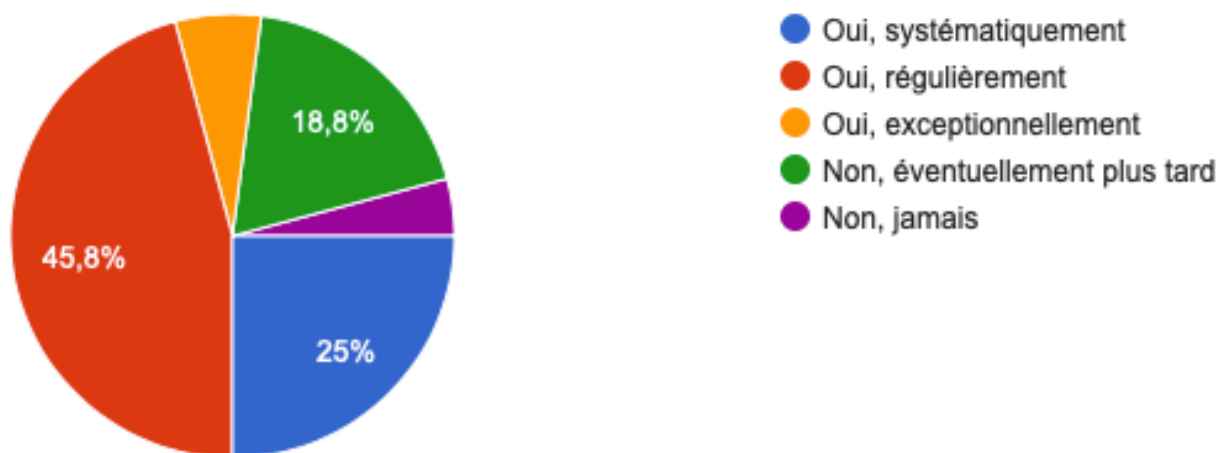


graphique 4 - Délivrance des qualifications Handisub

Au-delà du contexte sanitaire qui a fortement modifié la pratique sportive ces deux dernières années sportives, cette tendance correspond également aux témoignages des enseignants Handisub : la validation des formations techniques n'est ni une fin en soi, ni un objectif pour une part importante des plongeurs qui souhaitent avant tout progresser et se faire plaisir sans la course aux diplômes qui en découle dans certaines disciplines. De même, les enseignants Handisub n'ont pas nécessairement la disponibilité et/ou l'accès aux infrastructures pour organiser des formations qualifiantes. L'enseignement Handisub intègre très régulièrement des séances en piscine. Les créneaux disponibles, proposés, ne permettent pas un développement optimal. Dans ce contexte, les évaluations initiales et formatives prennent une place d'autant plus importante pour optimiser l'enseignement adapté et permettre d'appuyer les demandes quant à des créneaux piscine plus en adéquation avec le rythme de vie des personnes en situation de handicap et la disponibilité des enseignants. Ce n'est effectivement pas simple de trouver des horaires qui tiennent compte des contraintes professionnelles, médicales, ou logistiques des personnes en situation de handicap et des encadrants !

1° DIFFÉRENTES ÉVALUATIONS INITIALES

Dès l'accueil d'un nouveau plongeur, l'élaboration d'un PPP permet de définir puis de suivre régulièrement son évolution (expériences, attentes, CACI, restrictions médicales, aptitudes techniques...). Cette projection doit s'échelonner sur une période adaptée (une plongée, une saison, un séjour...) et devrait également prendre en compte son intégration dans la vie associative. Une majorité d'encadrants réalise un PPP lorsque le plongeur arrive dans la structure, même si cette pratique n'est pas systématique. Le PP devra être réévalué périodiquement en fonction de l'évolution du plongeur (qui peut améliorer sa technique ou à l'inverse voir son handicap s'aggraver).



graphique 5 - Etablissement d'un Plan Personnalisé du Plongeur

L'orientation vers d'autres activités subaquatiques peut compléter, dès l'initiation, la réduction de certains troubles fonctionnels. L'apnée, la randosub libèrent le plongeur Handisub du poids du bloc. La photo-vidéo et la biologie environnement marin focalisent l'intérêt du plongeur Handisub sur des activités complémentaires qui suscitent notamment l'observation, exigent un bon équilibre.

1.1 DIAGNOSTIC PRÉALABLE

Afin d'établir une première évaluation du plongeur, en situation, dans l'eau, encore faut-il au préalable s'être assuré de l'accessibilité du lieu de pratique (piscine, bateau...) et avoir identifié des aménagements envisageables pour faciliter son accueil en sécurité.

Comme pour les niveaux de plongée standards, les conditions d'accès sont définies, pour chaque qualification, dans le MFT. L'évaluation initiale permet d'identifier la progression entre les pré-requis et les acquis attendus. Cette analyse peut être biaisée, perturbée, tronquée par les émotions liées à la découverte de ce nouvel environnement. Certains plongeurs Handisub sont en effet influencés par le facteur émotionnel (facteur E). Ce phénomène s'atténue en général au fur et à mesure, avec la pratique régulière.

Pour les plongeurs Handisub atteints de troubles mentaux, psychiques et cognitifs, une évaluation préalable précède systématiquement la plongée. Les modalités sont définies dans l'avenant de la convention avec la FFSA, signé en 2020.

L'OBSERVATION ET L'ÉCOUTE

La communication orale peut être perturbée par divers troubles du langage.

Une écoute attentive, éventuellement éclairée par l'auxiliaire de vie ou l'aidant familial permet souvent de compenser ces difficultés. Pour les plongeurs Handisub souffrant de troubles mentaux, psychiques ou cognitifs, la bonne compréhension des consignes peut aussi passer par l'observation des modifications de comportement qui sont parfois le seul moyen d'expression, notamment la douleur liée à la non équilibration des tympan, par exemple, l'angoisse liée à une situation nouvelle... Il est aussi possible d'avoir à contrario des personnes qui resteront impassibles malgré une mise en danger sans réagir, par exemple une personne qui commence à boire la tasse sans signaler sa détresse.

L'observation des répercussions fonctionnelles, en immersion et hors de l'eau, permet d'identifier les situations dans lesquelles le plongeur Handisub devra, éventuellement, disposer de matériel adapté pour ventiler (avec un masque facial, par exemple), se déplacer (avec des gants palmés, une corde tendue...), s'équilibrer.

Certains événements extérieurs de la vie courante peuvent perturber la capacité du plongeur Handisub à évoluer durant la séance.

La première immersion du plongeur Handisub va permettre d'identifier d'éventuelles adaptations matérielles, aménagements, à réaliser.

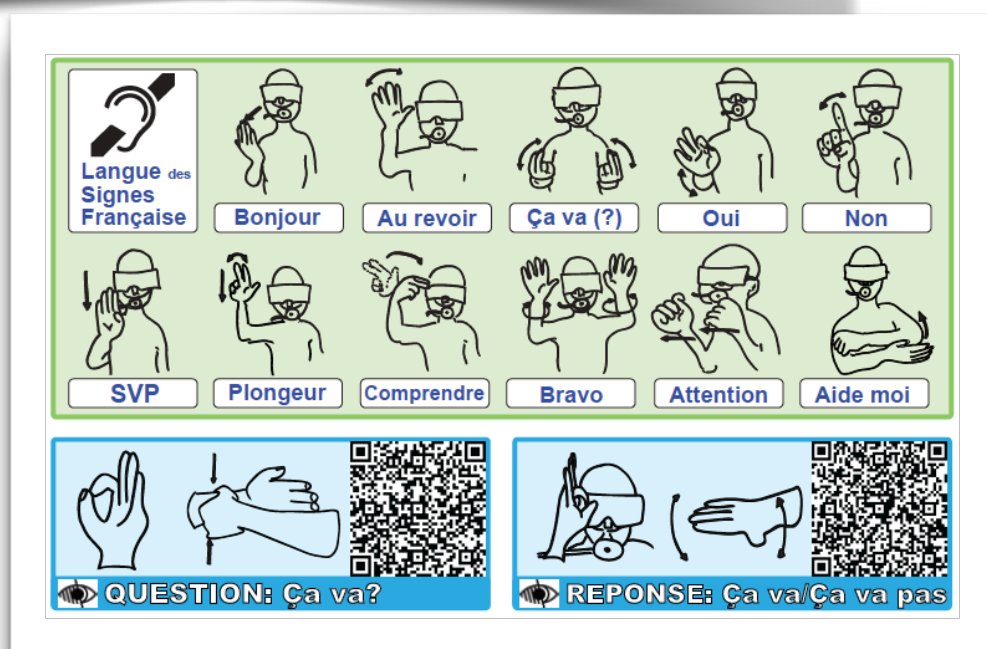
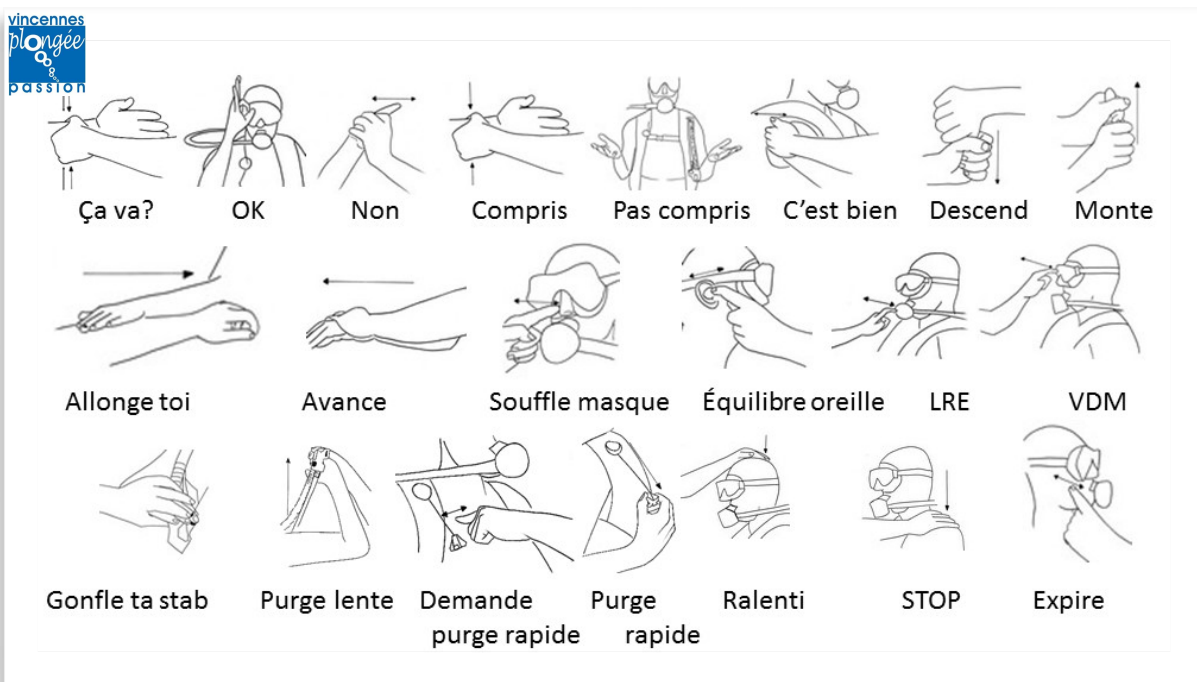
Par exemple, un plongeur atteint de dysgénésie (réduction des membres) pourrait avoir besoin d'un accessoire (une pince de préhension) pour équilibrer ses oreilles. L'organisation dans un espace sécurisé, avec une profondeur maîtrisée, facilitera le réglage du matériel en condition réelle, en évitant ainsi la perte des appuis, notamment pour ceux qui ont une certaine appréhension sous l'eau ou bien encore l'instauration d'un code de communication pour les déficients visuels.



Romain N., du club Vincennes Plongée Passion - 94

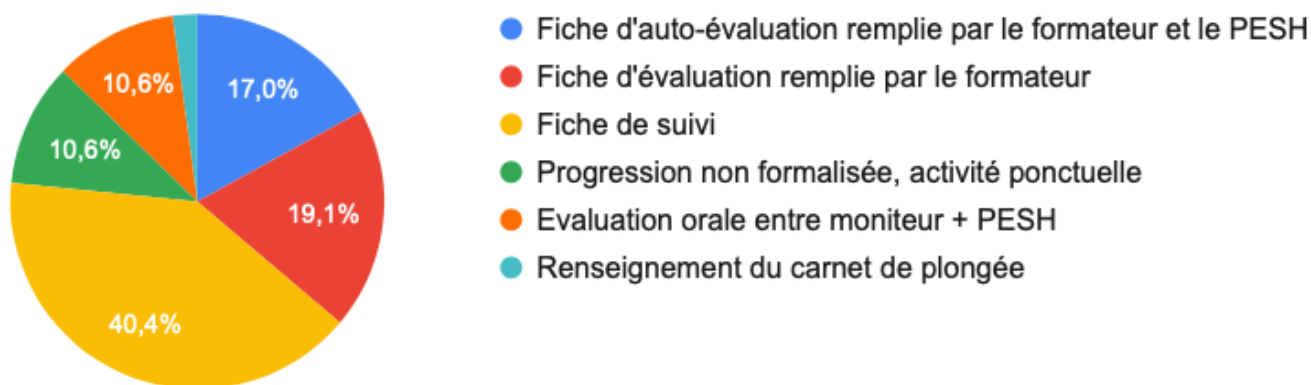
Agé de 40 ans, il est devenu aveugle à la suite d'une maladie à l'âge de 30 ans. Il a assimilé sans difficulté les signes mis au point dans son club où d'autres déficients visuels pratiquaient déjà. PESH 20, il se forme actuellement au PESH 40 tout en pratiquant l'apnée. Sa condition physique s'en est trouvée améliorée, les séances le fatiguent mais il ressent « une sensation de bien être à la fin. D'un seul coup tous les soucis de mon travail, par exemple, sont oubliés (je suis data scientifique dans la Banque, travail qui consiste à mettre au point des modèles mathématiques...). Le défi d'aller plus loin à chaque fois me procure un plaisir exceptionnel. Je suis rassuré par l'immensité et le vide qui m'entoure. Quel plaisir ! »

Ce témoignage recueilli par Jacques PIQUET nous éclaire aussi sur l'intérêt de la plongée quand on n'y voit pas, il faut s'imaginer que, pour un non voyant, toute sortie à l'extérieur de chez soi est un parcours d'obstacles au sens propre. On passe son temps à se cogner partout. Pas de ça en plongée. Pour ne pas être condamné à rester dans son coin, sans pouvoir bouger, il visite préalablement à l'activité les lieux et le bateau afin de bien appréhender son environnement. Caroline PLOSKA a basé son mémoire MFEH1³ sur les aveugles et la plongée. Elle y présente notamment les signes spécifiques développés par le VPP et Odyssee Plongée, également à destination des malentendants.



³ Les aveugles et déficients visuels plongent - mémoire MFEH1, Caroline PLOSKA, août 2019.

A l'issue de chaque plongée (en piscine, en mer...), les réglages (type et positionnement du lestage, par exemple), les adaptations du matériel sont à reporter sur le carnet de plongée, qui sera le livre de bord personnel du plongeur Handisub, en complément de la fiche de suivi établie et gérée par l'enseignant Handisub, pour éviter de les rechercher d'une séance sur l'autre.



graphique 6 - Suivi pédagogique des PESH

1.2 RÉÉVALUATION DES APTITUDES DE BREVETS ANTÉRIEURS

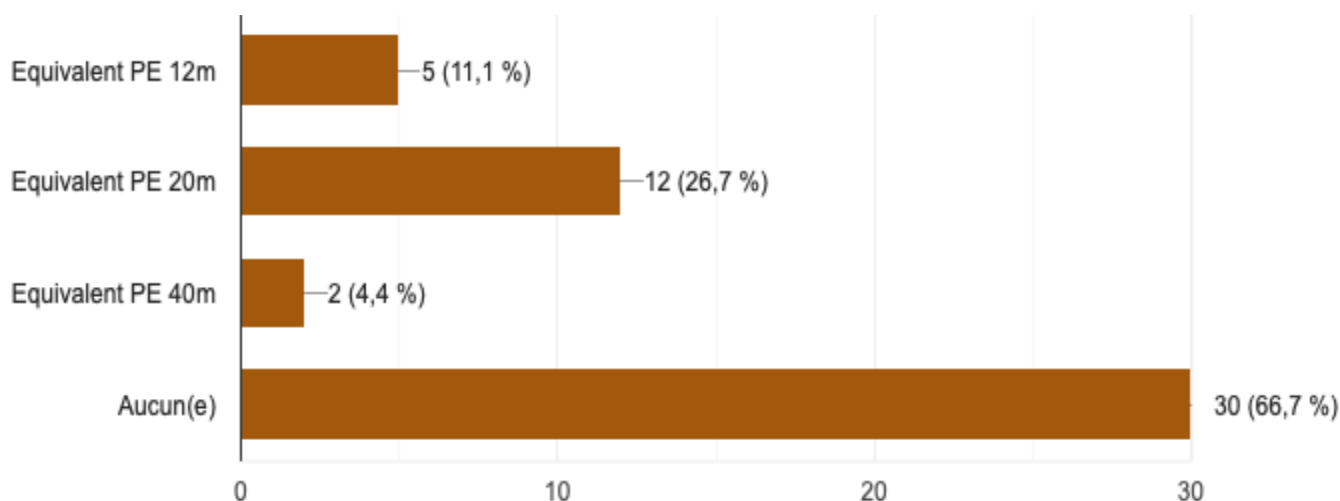
Certains plongeurs ont eu un brevet standard (CMAS...), une qualification préalablement à l'accident (de moto, par exemple) à l'origine de leur déficience. Comme d'autres qualifications (le permis de conduire par exemple) les conséquences fonctionnelles du traumatisme annulent les droits et prérogatives de la qualification. L'évaluation initiale dans ce cas permet au plongeur de justifier de ses aptitudes nouvelles, au bout d'une ou plusieurs plongées, et d'identifier avec l'enseignant Handisub, les situations où le plongeur a besoin d'une assistance et celles qu'il peut objectivement gérer seul.

Sa connaissance de l'activité pourra être une bonne aide mais pourrait aussi favoriser le souhait de dissimuler certaines difficultés, de raviver d'éventuels sentiments de nostalgie, de colère... d'avant le traumatisme, la reconstruction chemine avec les bonnes et mauvaises expériences qui viennent s'imbriquer.

Les centres de rééducation fonctionnelle comme le centre héliomarin de Vallauris ou l'hôpital René Sabran de Hyères, par exemple, amènent leurs patients sur ce chemin avant de retrouver leur domicile... Les équipes composées d'infirmiers, de kinésithérapeutes, de psychologues, d'ergonomes, d'ergothérapeutes, d'éducateurs sportifs accompagnent leurs patients dans l'univers de ses nouvelles capacités fonctionnelles. Les informations que ces professionnels donnent au plongeur Handisub ou à son entourage sont autant d'éléments à prendre en compte pour la formation.

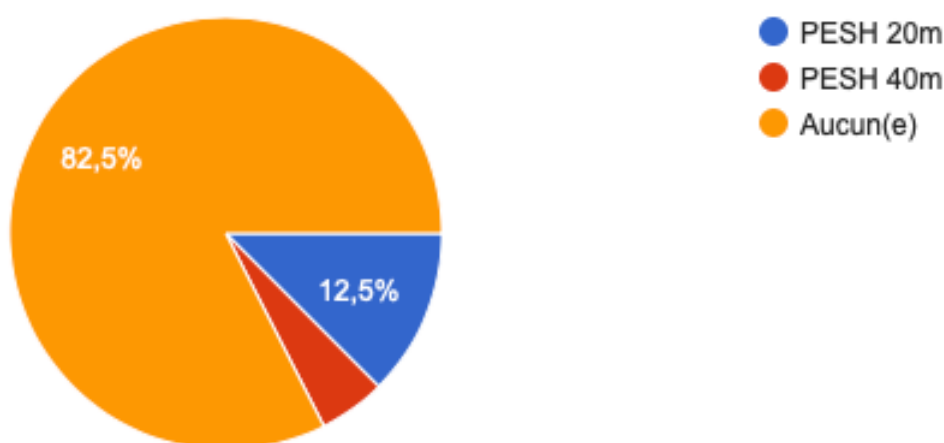
JUSTIFICATION OU ÉVALUATION DES APTITUDES RÉELLES DES PLONGEURS

Ponctuellement, un Directeur de plongée peut considérer les compétences du PESH équivalentes à celles d'un plongeur disposant d'une qualification de plongeur encadré standard (PE). Dans ce cas, il conviendra de renseigner la fiche de sécurité en conséquence dans le respect du code du sport et du MFT. Une aptitude ponctuelle ne présage en rien de l'octroi d'une qualification pérenne.



graphique 7 - Accueil de plongeurs CMAS non certifiés Handisub

Pour aller plus loin, les qualifications PESH20 et PESH40 ne sont pas les plus délivrées mais fortement utilisées dans le cadre de la reconnaissance des aptitudes antérieures. Les dispositions réglementaires (Art.322-72 et 77 du Code du Sport) permettent au directeur de plongée d'évaluer les compétences réelles du plongeur sans la nécessité de lui d'enregistrer sa qualification. Cette pratique semble bien développée au sein des structures et est formalisée sur les fiches de sécurité conservées une année.



graphique 8 - Qualification Handisub # niveau antérieur

2° EVALUATION FORMATIVE : ANALYSES ET PERSPECTIVES

L'évaluation formative a pour but d'améliorer l'apprentissage en cours en pointant les difficultés du plongeur Handisub afin de lui proposer d'éventuelles remédiations, en modifiant la situation ou le rythme de la progression. Cette démarche pédagogique facilite l'appropriation en apportant si besoin des améliorations ou des correctifs appropriés.

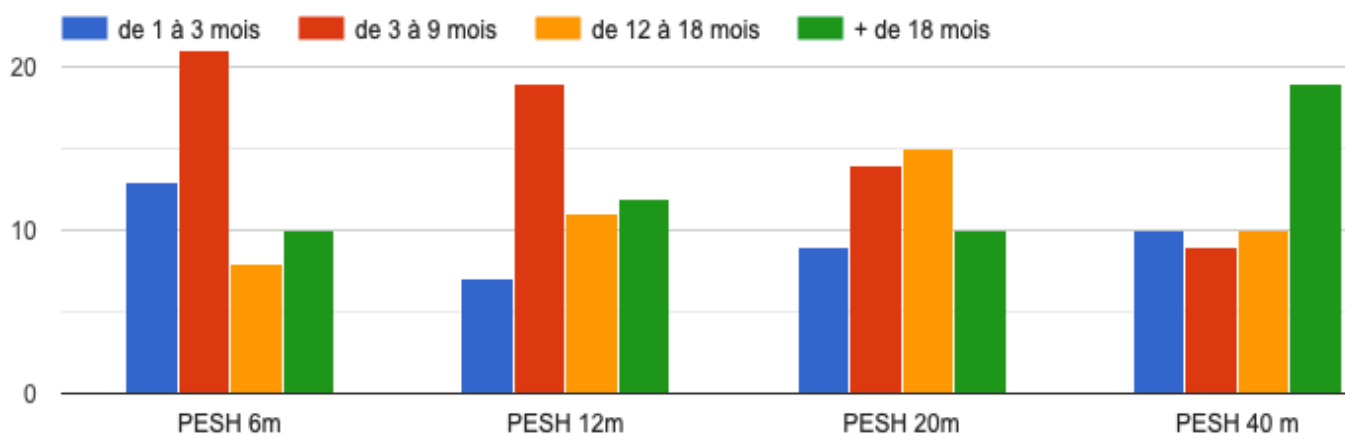
LA PLACE DES PLONGEURS DANS LE PROCESSUS DE FORMATION

Le plongeur Handisub est impliqué dans la mise en œuvre des décisions pédagogiques qui le concernent, notamment en suivant le PPP, en exploitant des fiches de suivi. Les débriefings interactifs, guidés, sont aussi l'occasion de mettre en perspective des apprentissages ultérieurs. Ce processus d'accompagnement facilite l'identification des variables en jeu dans l'apprentissage des compétences attendues. Le plongeur Handisub peut mesurer le chemin déjà parcouru et celui restant, lui permettant ainsi de piloter son propre processus d'apprentissage, avec le soutien éventuel de son entourage.

La durée des formations Handisub est difficilement comparable aux formations standards. Le nombre de plongées pour atteindre les compétences attendues n'est pas une référence en soi, la progression est davantage évaluée en mois.

Les PESH 6m, PESH 12m et dans une moindre mesure le PESH 20m sont délivrés au bout d'une saison sportive, entre 3 et 9 mois. La délivrance du PESH 6m représente avant tout une reconnaissance de l'investissement du plongeur dans l'activité. Elle peut être délivrée quelque soit la profondeur d'évolution, de la surface à 6 mètres.

Les PESH 20m et PESH 40m sont délivrés à certains plongeurs au bout d'une période inférieure à 3 mois, principalement pour les plongeurs ayant disposés préalablement d'un niveau standard.



graphique 9 - Durée moyenne des formations Handisub

2.1 CURSUS INCLUSIFS

LES COMPÉTENCES DU PE 12M	COMPÉTENCES PESH 12M
Utiliser son équipement personnel	Utiliser le matériel, avec ou sans aide humaine
Se mettre à l'eau et en sortir en sécurité selon les modalités définies par le GP	Se mettre ou se faire mettre à l'eau et en sortir avec ou sans aide matérielle. L'aide peut être totale.
S'immerger selon les indications du GP	S'immerger, avec ou sans aide humaine
Se propulser de manière autonome en surface comme en immersion	Effectuer des petits déplacements avec ou sans aide humaine
Maîtriser sa ventilation	Ventiler et réagir positivement à de petites perturbations
Maintenir son équilibre	Gérer sa stabilisation, par tout moyen , poumon ballast, gilet ou autre accessoire gonflable
Connaître les signes usuels et pouvoir s'intégrer dans une palanquée guidée	Communiquer et signaler ses problèmes
Gérer son retour en surface à vitesse contrôlée	Gérer son retour vers la surface
Respecter l'environnement et les règles de sécurité	Etre familiarisé à la mise en œuvre de procédures de sécurité.

Exemple de grille transposable du PESH 12m au PE 12m :

Exemples de critères	1- En cours d'apprentissage	2- A perfectionner	3- Acquis à confirmer	4- Maîtrisé, confirmé
Sécurité : ventiler et réagir positivement durant un effort, une perte de détenteur...				
Utiliser son matériel personnel : selon la situation de handicap du PESH, il donne des consignes ou gère en direct				
Maintenir son équilibre, selon la situation de handicap du PESH : gilet, poumon ballast...				
Savoir-être : pratiquer , communiquer au sein d'une palanquée mixte				

L'acquisition progressive des compétences est régulièrement formalisée avec 4 niveaux discriminants, tant pour le cursus standard que l'Handisub et pourrait être simplifiée avec 2 niveaux : 1 - en cours d'apprentissage, 2 - acquis confirmé.

LES COMPÉTENCES DU PE 20M	COMPÉTENCES PESH 20M
<p>Gérer son équipement sans l'assistance de l'encadrant, comportement adapté au contexte d'une palanquée.</p> <p>S'équiper au sec et dans l'eau de manière autonome, mettre en œuvre les précautions d'usage pour éviter les accidents</p>	<p>S'équiper ou se déséquiper, avec ou sans aide humaine</p>
<p>Se mettre à l'eau et en sortir en sécurité selon les modalités définies par le GP dans le souci de sa sécurité et de celle des autres</p>	<p>Se mettre ou se faire mettre à l'eau et en sortir avec ou sans aide matérielle</p>
<p>S'immerger (canard et phoque) rapidement selon les indications du GP</p>	<p>S'immerger, avec ou sans aide humaine</p>
<p>Se propulser de manière autonome en surface comme en immersion : 100m PMT et 50m capelé, sans essoufflement</p>	<p>Effectuer des petits déplacements avec ou sans aide humaine</p>
<p>Gérer et réguler sa ventilation, réagir sereinement à une entrée volontaire ou accidentelle d'eau dans son masque</p>	<p>Ventiler et réagir positivement à de petites perturbations</p>
<p>Gérer sa stabilité grâce au poumon ballast et au gilet de stabilisation, de manière autonome</p>	<p>Gérer sa stabilisation, par tout moyen : poumon ballast, gilet ou autre accessoire gonflable</p>
<p>Comprendre et échanger les informations utiles à la gestion de la plongée avec le GP et les autres plongeurs</p>	<p>Communiquer et signaler ses problèmes</p>
<p>Gérer son retour en surface en toute sécurité en respectant les consignes du GP</p>	<p>Gérer son retour vers la surface</p>
<p>Mettre en œuvre des procédures liées aux différentes situations auxquelles il est confronté</p>	<p>Mettre en œuvre des procédures de sécurité</p>
<p>Connaître des notions de physique, les accidents, les procédures de désaturation, le froid et les dangers du milieu, la réglementation, le milieu et l'environnement.</p>	<p>Connaître la théorie du niveau 1 (prévention), complétée par les connaissances nécessaires et suffisantes liées à son handicap.</p>

TRANSFÉRABILITÉ DES COMPÉTENCES DU PESH 20M AU PE 20M

Le MFT précise que des aménagements raisonnables, uniquement d'ordre matériel, ne sont pas un obstacle à l'intégration dans un cursus standard.

Compétences du PESH	Aménagements raisonnables # intégration cursus standard
S'équiper / se déséquiper # aide humaine	Gérer son équipement sans l'assistance de l'encadrant, (aménagement : aide de pont) comportement adapté au contexte d'une palanquée. S'équiper au sec et dans l'eau de manière autonome, mettre en œuvre les précautions d'usage pour éviter les accidents
Se mettre ou se faire mettre à l'eau et en sortir # aide matérielle	Se mettre à l'eau et en sortir en sécurité selon les modalités définies par le GP (aménagement : bascule latérale, potence...) dans le souci de sa sécurité et de celle des autres
S'immerger # aide humaine	S'immerger (canard et phoque) rapidement selon les indications du GP (aménagement : déhalement / ancre...)
Effectuer des petits déplacements # aide humaine	Se propulser de manière autonome en surface comme en immersion : 100m PMT et 50m capelé, sans essoufflement (aménagement : plaquettes de nage et non palmes)
Ventiler et réagir positivement à de petites perturbations	Gérer et réguler sa ventilation, réagir sereinement à une entrée volontaire ou accidentelle d'eau dans son masque
Gérer sa stabilisation, par tout moyen : ... ou autre accessoire gonflable	Gérer sa stabilité grâce au poumon ballast et au gilet de stabilisation, de manière autonome (aménagement : parachute de palier...)
Communiquer et signaler ses problèmes	Comprendre et échanger les informations utiles à la gestion de la plongée avec le GP et les autres plongeurs (aménagement : plaquette imprimée...)
Gérer son retour vers la surface	Gérer son retour en surface en toute sécurité en respectant les consignes du GP (aménagement : déhalement / ancre)
Mettre en œuvre des procédures de sécurité	Mettre en œuvre des procédures liées aux différentes situations auxquelles il est confronté
Connaître la théorie du niveau 1 (prévention), # connaissances liées à son handicap.	Connaître des notions de physique, les accidents, les procédures de désaturation, le froid et les dangers du milieu, la réglementation, le milieu et l'environnement.

LES COMPÉTENCES DU PE 40M	COMPÉTENCES PESH 40M
<p>Gérer son équipement sans l'assistance de l'encadrant, comportement adapté au contexte d'une palanquée.</p> <p>S'équiper au sec et dans l'eau de manière autonome, mettre en œuvre les précautions d'usage pour éviter les accidents</p>	<p>S'équiper ou se déséquiper, avec ou sans aide humaine</p>
<p>Se mettre à l'eau et en sortir en sécurité selon les modalités définies par le guide de palanquée</p>	<p>Se mettre ou se faire mettre à l'eau et en sortir avec ou sans aide matérielle</p>
<p>S'immerger selon la technique définie par le GP dans le respect de ses consignes</p>	<p>S'immerger dans l'eau avec ou sans aide humaine</p>
<p>Assurer ses déplacements de manière autonome en surface comme en immersion</p>	<p>Effectuer des petits déplacements avec ou sans aide humaine</p>
<p>Gérer et adapter sa ventilation, réagir sereinement à une entrée volontaire ou accidentelle d'eau dans son masque</p>	<p>Ventiler et réagir positivement à de petites perturbations</p>
<p>Gérer sa stabilité grâce au poumon ballast et au gilet de stabilisation, de manière autonome</p>	<p>Gérer sa stabilisation, par tout moyen, poumon ballast, gilet ou autre accessoire gonflable</p>
<p>Comprendre et échanger les informations utiles à la gestion de la plongée avec le GP et les autres plongeurs</p>	<p>Communiquer et signaler ses problèmes</p>
<p>Gérer son retour en surface en toute sécurité en respectant les consignes du GP</p>	<p>Gérer son retour vers la surface</p>
<p>Mettre en œuvre des procédures liées aux différentes situations auxquelles il est confronté</p>	<p>Mettre en œuvre des procédures de sécurité</p>
<p>Connaître des notions de physique, les accidents, les procédures de désaturation, le froid et les dangers du milieu, la réglementation, le milieu et l'environnement.</p>	<p>Connaître la théorie du niveau 1 (prévention), complétée par les connaissances nécessaires et suffisantes liées à son handicap.</p>

Favoriser le passage du PESH 40m au PE40m

Comme pour les qualifications PE20/PESH20, l'acquisition progressive des compétences est régulièrement formalisée avec 4 niveaux. Il en est de même pour les aménagements raisonnables qui ne sont pas des obstacles à l'intégration dans un cursus standard.

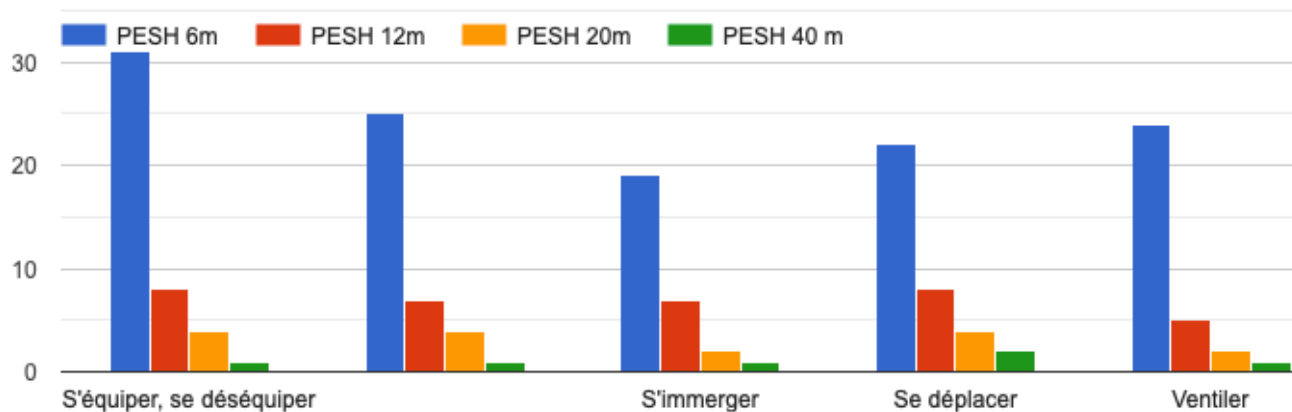


Pierre M., du club Moana de Cagnes sur Mer - 06

Malgré ses membres supérieurs atrophiés il est parvenu, après trois années, en faisant notamment fabriquer une combinaison sur mesure à s'équiper de manière quasi autonome. Il réalise ses mises à l'eau et sorties de l'eau sans aucune aide, en travaillant sur son centre de gravité pour remonter à l'échelle. Après quelques mois et avant ses 2 voyages aux Seychelles et en Thaïlande, il s'est bricolé un crochet fixé sur une pince à cornichons qui lui permet d'équilibrer ses oreilles et de se fixer au fond sans abîmer le substrat en cas de courant. En 3 séances, après avoir investi dans un détendeur micron, totalement équilibré, il peut le récupérer en donnant un coup de palmes en arrière. Au-delà des compétences attendues, il réalise des remontées d'un plongeur en difficulté en gérant son gilet et en maintenant le plongeur avec ses jambes. De père médecin, il connaît parfaitement les conséquences de sa dysgénésie, et s'est intéressé en profondeur aux cours théoriques. Impliqué dans la vie associative du club, il y a assuré naturellement les fonctions de « conseiller juridique », en tant qu'ancien avocat au barreau de Bruxelles.

2.2 USAGE DE MATÉRIEL ADAPTÉ

Comme le prévoit le cursus Handisub, un PESH 6m peut disposer d'une aide matérielle pour l'ensemble des compétences. Un PESH 40m pourrait également disposer d'une assistance matérielle, tel que le prévoit l'Art. 322-77, mais il semblerait que dans la pratique il n'en est pas fait véritablement usage.



graphique 10 - Compétences où du matériel a été adapté pour le PESH

Mon Mémoire MFEH2 portait sur les obligations et les responsabilités liées aux matériels en plongée Handisub⁴. Les principes généraux du droit des obligations liés aux équipements de plongée adaptés par conception ou liés à l'adaptation des équipements de plongée y sont détaillés. Voici quelques extraits particulièrement à propos pour ce mémoire : « **Les adaptations du matériel doivent faciliter la réalisation de certains exercices**

⁴ Droits, Obligations, Responsabilités & Matériels en plongée Handisub - mémoire MFEH2, Yann STREBLER, août 2015.

et pouvoir être réversibles pour permettre une remise en l'état initial, si le handicap venait à évoluer ou leur bénéficie pas à la hauteur des attentes. »... « Dans le cadre des cursus PESH, ce n'est pas le danger qui évolue mais les risques inhérents aux espaces d'évolution et aux aptitudes fonctionnelles du plongeur. » ... « Il importe que le plongeur Handisub soit informé et conscient des risques inhérents à la plongée et tienne compte de la réglementation en vigueur. A cela, il faut ajouter que le bon sens et l'exercice effectif de la responsabilité par chacun selon ses prérogatives sont de nature à limiter considérablement les risques d'accident face à des plongeurs Handisub ou à des moniteurs peu expérimentés et peu conscients de la possible gravité de leur comportement. » Ces aménagements sont donc limités aux plongeurs Handisub disposant de leur pleine conscience quant aux risques engagés.



Jérôme D., du club Bleu Plongée Antibes - 06

Suite à son accident de la route cet ancien plongeur niveau 2 est parvenu, après cinq années et diverses adaptations à valider son PESH 20m. Il a fait installer des demi fermeture-éclair sur les avant bras et le bas de sa monoplace, pour s'équiper tout seul.

Ayant des difficultés d'équilibre, il réalise ses mises à l'eau et sorties de l'eau en prenant appui sur le bastingage du bateau. Après quelques plongées, il s'est installé des cordellettes pour attraper ses flexibles et atteindre sa purge basse. Malgré ses gestes parasites, il maîtrise son équilibrage avec le gilet et le poumon ballast.

Il connaît parfaitement les conséquences de son traumatisme crânien, et s'est intéressé aux cours théoriques.

DES ADAPTATIONS INDIVIDUELLES

En plus des équipements de mise à l'eau, de nombreux accessoires peuvent être utilisés pour réaliser les exercices proposés.

Les gants palmés augmentent la surface d'appui, certains plongeurs Handisub coupent le bout des doigts, pour conserver une certaine préhension.

Des prothèses de jambes avec palmes fixées assurent une propulsion autonome.

Des scooters permettent les déplacements horizontaux, notamment pour les plongeurs amputés. Leur technologie progresse. Leur prise en main nécessite une vigilance particulière quant aux variations de profondeur qu'ils peuvent entraîner. La sensibilisation aux risques barotraumatiques est nécessairement comprise dans l'enseignement pratique. L'enseignant doit particulièrement anticiper l'organisation et le déroulement des séances.

Des cordelettes ou des élastiques peuvent être disposés judicieusement pour compenser l'amplitude ou la force d'une main atrophiée, par exemple. Au fur et à mesure des plongées des adaptations sont testées, puis éventuellement perfectionnées pour que la compétence soit acquise.

Des embouts enfants peuvent faciliter la préhension et le maintien du détenteur selon la physiologie du plongeur, voir un masque facial.

Des gilets stabilisateurs dorsaux ou réglables qui peuvent se dégrafer plus facilement, avec plusieurs clips de réglages sur les sangles pour parfois les décaler entre le côté droit et gauche sont régulièrement utilisés pour faciliter la stabilisation et plus ponctuellement des gilets Sidemount, avec deux petits blocs pour faciliter la stabilisation des plongeurs hémiplégiques notamment .

Les expériences sont nombreuses, la « boîte à outils » est variée et se complète avec les situations prises en charges.

2.3 INFLUENCE DE L'ASSISTANCE HUMAINE

Lors d'une plongée, l'enseignant peut avoir des préjugés, être influencé par son humeur ou l'état d'esprit dans lequel il se trouve.

Dans le cas où l'enseignant Handisub considère le plongeur comme un « handicapé », il sera plus indulgent lors d'une mauvaise prestation de ce plongeur. Il considère plus facilement cette mauvaise prestation comme un accident anecdotique lié à son handicap alors qu'il faudrait justement chercher à l'améliorer comme pour tout plongeur. La surprotection ou l'indulgence excessive ne sont jamais productives pour l'acquisition de compétence.

Dans le cas où l'enseignant Handisub considère le plongeur comme un plongeur standard, il ne voit dans sa mauvaise réalisation qu'une preuve parmi tant d'autres de son manque de travail pour compenser ses troubles fonctionnels, d'implication ou son manque d'intelligence... Nier toute spécificité fonctionnelle, cognitive ou psychique ne permet pas de comprendre la raison d'un échec relatif et les éventuels moyens d'y remédier. L'EH connaît le plongeur Handisub et est donc capable de faire la part des choses, entre une mauvaise performance accidentelle et un déficit fonctionnel réel pour ajuster son avis et apporter son aide, en accord avec le plongeur Handisub pour atteindre la compétence requise dans le cursus.

UN ENSEIGNEMENT CLAIRVOYANT

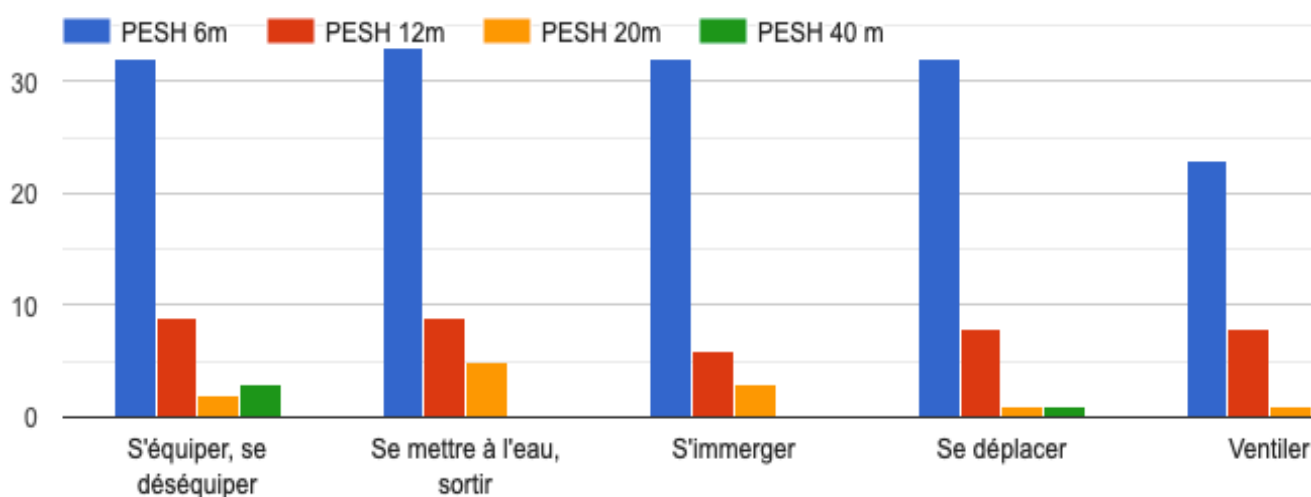
L'évaluation peut également subir un biais dû aux à priori de l'enseignant Handisub.

Il s'agit de l'effet Pygmalion. Cet effet peut être très néfaste vis-à-vis des plongeurs Handisub, notamment parce qu'ils sont confrontés quotidiennement au regard de l'Autre sur

leur situation. Le moniteur évalue les compétences des plongeurs Handisub avec bienveillance et clairvoyance, vis à vis de tous les plongeurs, conformément aux chartes des moniteurs.

Selon les différentes réponses au questionnaire, les enseignants Handisub peuvent assister les plongeurs Handisub avant, pendant et/ou après la plongée : de la préparation du matériel sur le quai, le bord du bassin jusqu'au rinçage et au rangement du sac, le cas échéant. L'encadrement peut se faire à deux, l'assistance se limiter aux transferts afin de laisser le maximum d'autonomie ou au contraire continuellement selon le degré de déficience intellectuelle notamment.

En fonction de la situation de handicap et la qualification visée, l'assistance peut être totale ou partielle, en favorisant toujours l'autonomie du plongeur Handisub, en restant disponible pour lui, notamment les jours où il est plus fatigué, moins focalisé sur les objectifs de la séance. L'encadrement nécessite régulièrement deux enseignants Handisub pour les plongeurs débutants, puis uniquement pour certaines phases, comme la mise à l'eau et la sortie de l'eau pour les handicapés moteur, par exemple.



graphique 11 - Moyenne des compétences assistées

L'IMPLICATION DU PLONGEUR DANS SA PROGRESSION

Les fiches d'autoévaluation proposées dans le MFT sont exploitées en précisant, en reformulant les compétences, en présence du responsable légal, le cas échéant. Ces outils facilitent la projection du plongeur Handisub ainsi que la représentation de sa progression, en identifiant les points positifs et ceux à retravailler par la suite, avec bienveillance. L'auto-évaluation permet au plongeur Handisub de parler de sa progression, de mettre des mots sur des impressions. C'est aussi un moyen de rappeler les compétences attendues, comme pour les plongeurs standards.

Proposition d'une fiche d'autoévaluation et de validation (insérable dans le passeport)

NOM : PRENOM : DATE :

COMPÉTENCE	auto évaluation	auto évaluation	auto évaluation	auto évaluation	validation par l'enseignant HANDISUB
Maîtriser l'utilisation de son équipement personnel, notamment le scaphandre autonome avec gilet stabilisateur					
Maîtriser la mise à l'eau, de l'immersion et du retour en surface à vitesse contrôlée					
Maîtriser la ventilation et le maintien de son équilibre					
Connaitre les signes usuels					
Intégrer une palanquée mixte guidée					
Respecter l'environnement et des règles de sécurité.					

TAMPON DE LA STRUCTURE :

ENSEIGNANT ET NUMERO :

La remédiation est un processus de « réparation », notamment dans les domaines de la pédagogie et de la psychologie. La rééducation des fonctions cognitives ou motrices dans le cas de leur altération peut être pratiquée sous forme d'exercices ludiques, destinés à améliorer l'attention, la mémoire, le langage mais aussi la réalisation de gestes techniques. Une action indirecte sur les déficits fonctionnels affectant la vie quotidienne est aussi envisageable. Cela peut aussi contribuer à améliorer l'insertion sociale des plongeurs Handisub, tout en veillant à ne pas se prendre pour des thérapeutes. Certains encadrants peuvent se permettre d'aller un peu au-delà des considérations purement techniques dans une appréciation globale du plongeur Handisub en observant notamment ce que la plongée lui apporte dans son quotidien et comment elle peut l'aider à remédier à certaines de ses difficultés.

L'INFLUENCE DES ÉMOTIONS

L'enseignant Handisub doit prendre en compte le facteur E, l'aquastress des plongeurs Handisub. Il est ainsi amené à expliquer les exercices calmement, dans un contexte favorable. L'enseignant Handisub va régulièrement devoir reformuler, utiliser des outils pé-

dagogiques comme la vidéo ou des objets transitionnels. Il peut aussi développer la représentation mentale de la plongée en créant un scénario avec des cartes qui présentent les exercices à réaliser, par exemple. Christophe Daclin, médecin psychiatre, exerce dans une clinique privée de Perpignan qui accueille des enfants souffrant de troubles neuro-développementaux. Il a encadré en 2009 un programme d'initiation à la plongée pour de jeunes autistes et son mémoire de DIU⁵ (diplôme inter-universitaire de 3^{ème} cycle) porte sur la plongée subaquatique avec des enfants présentant un handicap mental.



Léo M., du Club d'Activité des Maitres Nageurs Sauveteurs - 67

L Cet autiste est PESH 6m. En 2013, il effectue son baptême, suivi d'autres séances d'initiation dont certaines organisées pour sa structure d'accueil de jour. Les encadrants veillent à maintenir un certain rituel indispensable pour que Léo leur accorde sa confiance. En piscine, en gravière et en mer, Léo semble être heureux à la sortie de l'eau. Sans véritable procédure d'évaluation comportementale, les enseignants Handisub peuvent détecter des « comportements inhabituels parce qu'ils ne sont pas habituels ! »

Les accompagnants (parents ou éducateur dans les séances d'initiation) ont toujours apporté leur aide, leur éclairage. Le ressenti et l'échange paraissent primordiaux dans l'aventure avec Léo. Les encadrants n'oublient jamais qu'ils sont moniteurs de plongée et garants de la sécurité. Témoignage recueilli auprès de Myriam VIVIER SANNA, pour l'équipe du CAMNS (Jérémy G., Thierry V., Séverine R., Djemila A. et Dominique S.)

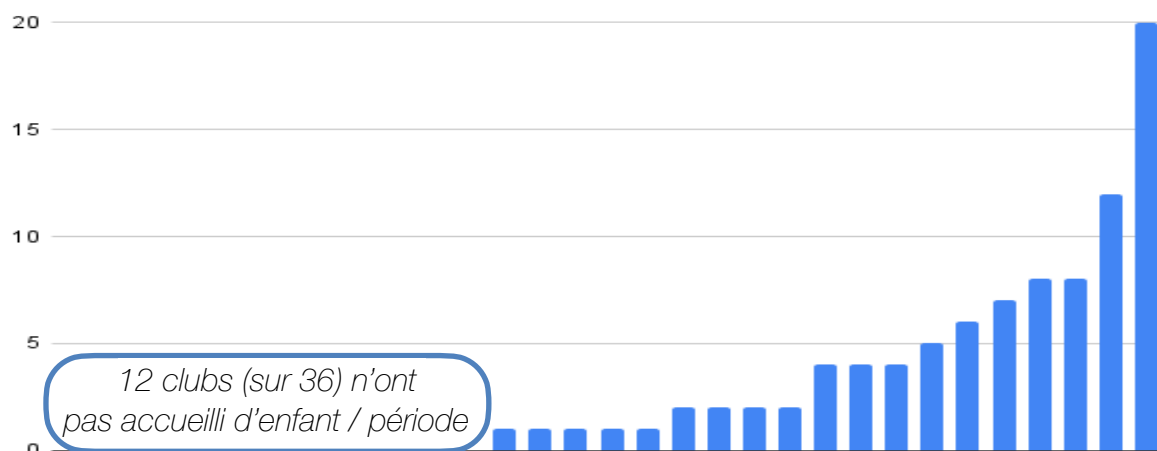
L'étude de l'affectivité ou haptonomie peut aussi nous éclairer. Selon Catherine Dolto, cette science humaine, phénoménologique et empirique permet dans la réalité de « l'ici et maintenant de la rencontre » d'aborder l'humain dans le réel de sa globalité corps, psyché, affectivité sans aucune dissociation ni hiérarchie entre ces trois entités dynamiques et interdépendantes [...]. Un parallèle pourrait être réalisé entre cette approche et certains plongeurs ayant besoin d'être rassurés, notamment les jeunes.

2.4 SITUATION DES JEUNES PLONGEURS

La plongée « jeunes », comme de nombreuses activités piscine, a subi une forte baisse ces deux dernières années. Bien que ce public intéresse particulièrement les enseignants Handisub, compte tenu du contexte sanitaire lié au Covid 19, douze clubs n'en ont pas accueilli en 2019 et 2020. Cinq clubs en ont accueilli un seul. Quatre club en ont accueilli deux. Les dix autres clubs en ont accueilli entre quatre et vingt. Le contexte sanitaire influence probablement ces statistiques, de par la fermeture des piscines durant la quasi

⁵ La plongée subaquatique avec des enfants qui présentent un handicap mental : Conditions de réalisation, intérêt et limites - mémoire DIU Autisme Bordeaux-Toulouse-Montpellier, Dr Christophe DACLIN, septembre 2010

totalité de la saison sportive 2020. Au-delà du jeune qui a été formé au plongeur d'or dans ce contexte, la plongée jeune a déjà été développée et analysée⁶.



graphique 12 - Nombre de jeunes accueillis en 2019 et 2020

Par ailleurs, Jacques MARC, référent Handisub du comité Nouvelle Aquitaine témoigne du partenariat avec un Institut Médico Educatif. Son club, le Sub Aquatique Boé à Bon Rencontre dans le Lot et Garonne accueille depuis 2016, 4 jeunes (garçons ou filles). Leur formation PESH 6m est organisée en une quinzaine de séances en piscine d'octobre à avril, suivies de 3 ou 4 plongées en mer, à Hendaye. Ces jeunes souffrent de troubles du comportement, de problèmes relationnels, familiaux, de trisomie... Trois enseignants sont dédiés aux créneaux piscine. Un éducateur sportif spécialisé gère la partie nage de surface en parallèle aux plongées. Lors de l'empêchement ponctuel d'un encadrant, le facteur relationnel est très observable dans le comportement des jeunes plongeurs. La progression vers le PESH 6m s'étale sur 15 séances avec beaucoup de répétitions. Après 2 ou 3 séances, la nage est organisée dans les lignes d'eaux dédiées aux niveaux 1. Ce rapprochement valides / plongeurs Handisub apporte beaucoup dans la formation technique et au niveau social. Une année, pour des raisons organisationnelles, 2 plongeurs Handisub ont intégré une sortie club. Ce fut une expérience très constructive en termes de partage et de compréhension, de certains.

De son côté, le Dr Yannick EON, également référent Handisub de Bretagne mène un projet similaire au centre médical et pédagogique de Rennes Beaulieu⁷. Il présente et analyse la progression et l'articulation entre les encadrants sportifs et les intervenants du corps médical et conclut ainsi :

⁶ Les jeunes et la plongée Handisub - mémoire MFEH2, Rodolphe MINET, août 2019.

⁷ Projet des bulles à Beaulieu, un projet gagnant gagnant gagnant - mémoire MFEH1, Yannick EON, août 2019.

DES PROJETS AU LONG COURS

Une formation Handisub sur une année scolaire dans un centre de rééducation, c'est : beaucoup de travail, beaucoup d'incertitudes mais aussi beaucoup de satisfaction pour tous les acteurs.

La progression est marquée par l'accoutumance au milieu aquatique, même si les élèves sont également en soins de balnéo dans le centre de rééducation, la plongée les aide à accepter le milieu aquatique et à s'y sentir bien. L'autonomie est améliorée par l'apesanteur. Les élèves (patients) retrouvent une autonomie relative dans l'eau quand ils sont dans un bassin assez grand pour ne pas toucher les parois. Ils sont très intéressés par la manipulation de leur matériel de plongée et font des efforts pour gérer le direct système, parfois à deux mains. Ils travaillent également le poumon ballast, ce qui est également bon pour leur rééducation. De l'avis des rééducateurs, ils progressent plus vite s'ils passent dans le projet des bulles à Beaulieu.

Pour son MFEH1⁸, Jean-Pierre VILPERT a analysé un projet qui s'est déroulé de 2009 à 2011. Il l'introduit en précisant que *la plongée sous-marine devient plus accessible. Après avoir été élitiste elle est devenue plongée loisir, elle est maintenant plongée pour tous. Penser en termes de capacités et non en terme de contre-indications. Repenser la plongée pour en faire un moyen d'évolution, un tremplin vers la confiance en soi. Revisiter l'enseignement de la plongée et la rendre plus facile. Et pourquoi ne pas proposer la plongée à des personnes en situation de handicap mental afin de montrer que cette activité sportive peut apporter son lot d'aventures à des personnes mises un peu vite « sur la touche ».*



Joseph, du Club Narval Plongée à Cassis (13)

18 ans, déjà qualifié PE 12, inscrit pour passer le niveau 1, en famille. Après 2 séances avec des difficultés de compréhension et dans la répétition de gestes techniques, les formateurs se rendent compte de la nécessité de mettre en oeuvre un enseignement adapté. Pour réduire ses angoisses, la séance suivante est simplifiée. Une panique amène Sandrine CLERC à promettre de ne pas descendre au delà de 6 m, de ne plus faire d'exercice et permet une réimmersion « sereine ».

A l'occasion d'une discussion placée sous l'égide de la franchise, les parents ont reconnu la situation et ont précisé modestement que « Joseph avait besoin de répéter les choses 247 fois un mouvement en moyenne pour le maîtriser. » Sandrine a dû faire preuve de persévérance pour atteindre cette clairvoyance. « Joseph en échec, n'aurait pu s'éclater en plongée. » Elle a su mettre en avant son courage pour se réimmerger suite à la panique. Les parents ont reçu ce rayon de soleil et ont rayonné à leur tour !

⁸ Bilan des 3 cycles d'apprentissage de la plongée en piscine au sein d'un atelier de type occupationnel, mémoire MFEH1, Jean-Paul VILPERT, août 2012

L'évaluation formative et une pédagogie particulière sont à mettre en oeuvre. La psychiatre Catherine GUEGUEN, auteure de nombreux ouvrages a mis en lumière les neurosciences et leurs apports sur le développement de l'enfant. L'enseignement adaptatif de la plongée basé sur une approche bienveillante et empathique est particulièrement approprié aux plongeurs Handisub MPC⁹. L'empathie de l'enseignant lui permet de sécréter de l'ocytocine, l'une des hormones du bonheur. Les enfants la recevant en sécrètent à leur tour. Il s'agit d'un cercle vertueux : plus l'enfant reçoit de l'empathie, plus il a un taux élevé d'ocytocine et plus il est capable d'empathie. De plus, cette hormone apaise l'enfant car elle bloque la sécrétion du cortisol qui engendre les manifestations de stress. Cet éclairage peut compléter les études en cours sur le rôle de la plongée dans les traitements post traumatiques.

L'évaluation formative, la remédiation, basées sur une approche bienveillante contribuent à l'équilibre du plongeur Handisub et à son épanouissement.

⁹ Pour une enfance heureuse: repenser l'éducation à la lumière des dernières découvertes sur le cerveau », éditions Pocket, Catherine GUEGUEN, mars 2015

3° ORGANISATION DE L'ÉVALUATION FINALE

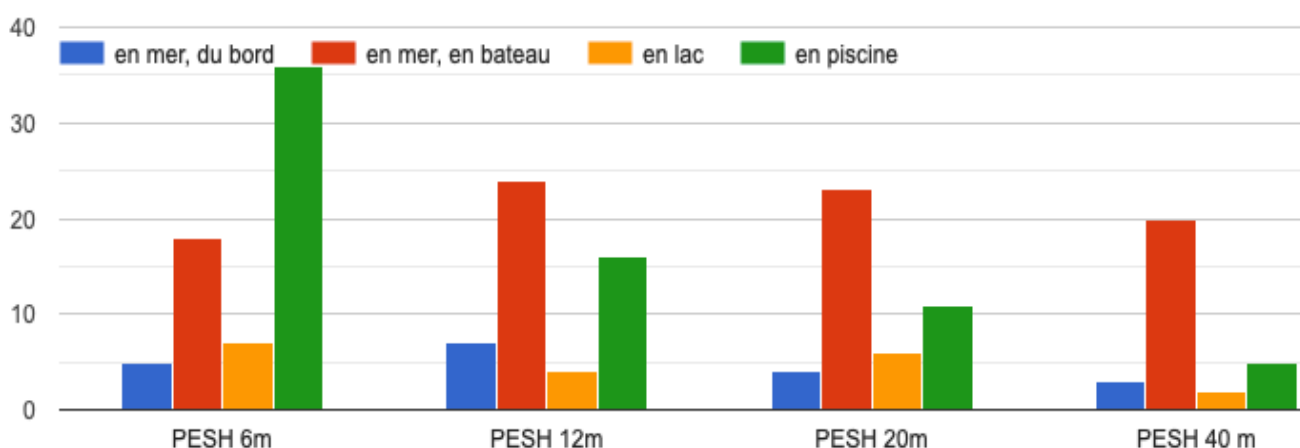
L'esprit et la hiérarchisation des brevets, des qualifications guident les enseignants. Sous la responsabilité des présidents de club qui organisent les qualifications, les enseignants Handisub valident un acquis théorique et des compétences techniques aquatiques bien définies. Il convient de ne pas surenchérir ni dans le choix des questions théoriques ni dans les conditions d'exécution des situations d'évaluation proposées, ni enfin dans la manière de noter.

Comme déjà évoqué, les plongeurs Handisub sont parfois soumis à des stress émotionnels. L'évocation d'une évaluation finale peut majorer les symptômes au point de démobiliser le plongeur parfois sidéré par l'anxiété.

La complexité de l'évaluation est de savoir ce que l'on évalue exactement. Ainsi, dans un examen, lors d'une évaluation finale, on n'évalue pas seulement les connaissances, mais aussi la gestion du stress..., la partie évaluée est restreinte et récente. L'évaluation continue permet, quant à elle, de suivre au fur et à mesure le progrès des connaissances, des compétences mais est peu propice à la synthèse et la mémoire à long terme.

Si besoin, les exercices doivent être adaptés pour permettre au plongeur Handisub de disposer d'une aide humaine, le cas échéant. Bon sens et logique doivent toujours être présents à l'esprit de tout examinateur qui a nécessairement une conscience précise et raisonnable de ce que l'on est en droit d'exiger d'un plongeur Handisub en fonction du niveau de sa qualification.

Le MFT définit les espaces d'évolution pour l'attribution des différentes qualifications. Ainsi, les PESH 20 et 40 se déroulent nécessairement, pour partie au moins en milieu naturel. Parmi les EH ayant répondu, nombreux sont ceux à pratiquer aussi en mer, du bord, ou en bateau.



graphique 13 - Lieux de pratique des plongée Handisub

3.1 PESH 6M : UNE QUALIFICATION TREMPLIN

Le niveau PESH 6m peut être délivré même si le plongeur n'accède pas à la profondeur maximale de 6 mètres. Ce plongeur est défini dans le Code du Sport comme « débutant ». Ce plongeur peu autonome peut bénéficier d'une aide totale pour l'ensemble des compétences, notamment pour l'équipement, le déséquipement, mais aussi la mise à l'eau et la sortie de l'eau ou encore l'immersion et le déplacement sans oublier le respect de l'environnement.

L'enseignant Handisub doit évaluer la capacité du plongeur Handisub à ventiler, à communiquer et à rester en surface ou juste dessous, à proximité d'un appui, si besoin. Cette qualification permet à toute personne de s'immerger ou parfois seulement de respirer dans l'eau de façon sécurisée avec un encadrant qualifié qui réalise la majorité des actes techniques.

Certains plongeurs Handisub ne peuvent en effet pas dépasser cette qualification au regard de leur situation de handicap en plongée. L'évaluation des savoir-faire à mobiliser relève dans ce cas davantage de l'accompagnement à l'autonomie. L'établissement d'un PPP finement adapté aux capacités fonctionnelles du plongeur Handisub est fondamental pour ne pas créer de déception et de faux espoir. L'aidant, l'auxiliaire et/ou la famille pourront être d'une aide précieuse pour définir les objectifs, notamment face aux éventuelles difficultés de communication ou de compréhension.



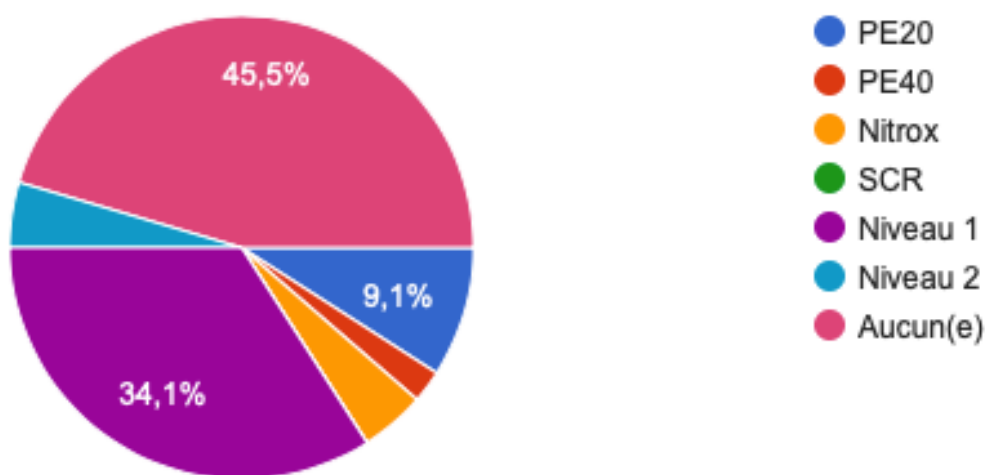
Carla G., du club Bleu Plongée Antibes - 06

La plongée est devenue une véritable passion. A peine immergée, son sourire et ses yeux qui brillaient ont été les premiers signes révélateurs qui ont balayé toutes les appréhensions.... Une grande confiance et complicité s'est immédiatement installée avec « son » encadrant. Lorsqu'on peine à trouver un sport, une activité qui pourrait convenir, dans laquelle elle pourrait y trouver du plaisir, c'est un immense bonheur de voir tout à coup une porte s'ouvrir... Ses mouvements ont été de plus en plus importants au fil des différentes plongées. Elle a pu se déplacer seule, palmer, essayer de trouver un équilibre, améliorer sa coordination grâce à l'envie de nager et d'avancer sous l'eau. Tout simplement elle s'est sentie en confort total. Au-delà des bénéfices physiques dans la pratique d'un sport, Carla a énormément gagné en confiance en elle, en estime de soi, par ricochet en autonomie... La plongée lui a permis d'acquérir un statut différent des autres, grâce à sa passion, que tout un chacun n'est pas en mesure de pratiquer et non pas à cause de sa différence (témoignage de sa maman).

3.2 ACCÈS DES PESH AUX CURSUS ORDINAIRES

Face à chaque plongeur, l'enseignant peut avoir des préjugés, être influencé par son humeur ou l'état d'esprit dans lequel il se trouve (degré de concentration, fatigue), etc. Son jugement sur ce qu'il doit évaluer peut être biaisé par ces éléments. Rester le plus objectif possible est primordial. La déficience visible est rarement le seul élément à prendre en compte pour appréhender la situation de handicap.

La qualification du plongeur en situation de handicap doit être validée selon les compétences réalisées et non selon la nature de sa déficience. Les apprentissages au sein du cursus Handisub n'excluent pas une progression future vers les cursus standards, selon le respect des consignes de sécurité.



graphique 14 - Qualifications standard délivrées à des PESH

UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Au niveau national, 32 862 Niveaux 1 et 9 888 Niveaux 2 ont été enregistrés en 2019/2020. La proportion des PESH n'est pas évaluable mais représente fort probablement une part infime, certainement inférieure à celle de la proportion des personnes touchées par un handicap selon l'INSEE (17 %). En effet, de nombreuses personnes ne souhaitent pas se déclarer handicapées, pour éviter d'être stigmatisées, de subir le regard des autres ou encore de ne pas pouvoir faire d'emprunt bancaire ou alors avec des taux prohibitifs.

Les contenus de formation (MFT) sont enseignés aux initiateurs, une première information sur les cursus Handisub pourrait être réalisée à cette occasion. La compétence « organiser et sécuriser l'activité » des MF1 définit la prise en compte des spécificités des plongeurs comme l'un des objectifs pour accueillir les plongeurs. Comme Monsieur Jourdain, nombreux sont les enseignants qui ont accueilli, un jour, un plongeur « particulier », en utilisant leur bon sens, ils ont choisi un site adapté et confié l'encadrement à un enseignant volontaire, pas obligatoirement qualifié Handisub.

Une information plus fréquente, voire systématique, dans les formations initiales de MF1 pourrait à ce titre lever les doutes, clarifier certaines interrogations sur les différences en utilisant, par exemple, quelques uns des témoignages présentés ou en conviant le référent Handisub départemental, afin de démystifier certaines représentations.

3.3 ASSISTANCE MATÉRIELLE ÉTABLIE

Les aménagements raisonnables testés et éprouvés au fur et à mesure des plongées de formation sont confirmés lors des plongées d'évaluation « finale » qui permettent de conclure à une maîtrise parfaite des compétences définies pour les différentes qualifications, du PESH 12m au PESH 40m.



Emmauelle L., du club Moana de Cagnes sur Mer - 06

Cette jeune tétraparétique a débuté la plongée en 2007, à l'âge de 13 ans. Ses mains ne s'ouvraient pas suffisamment au début pour attraper le second étage du détendeur. L'utilisation du masque facial s'est avérée indispensable au début. L'enseignant devait maîtriser l'usage de cet équipement et a dû définir avec elle une procédure de secours en cas de dysfonctionnement.

En 2014, suite à une intervention chirurgicale, l'apprentissage du lâcher / reprise d'embout et du vidage de masque sont devenus envisageables. Dorénavant, sa main peut s'ouvrir suffisamment pour pratiquer ces gestes en autonomie. Sa propulsion est de plus en plus efficace, de quelques mètres à ses débuts, elle palme dorénavant sur plusieurs dizaines de mètres. Sa stabilisation est fine et utilise si besoin le poumon ballast. En 2015, elle obtient le PESH 12m.

Certains aménagements limitent initialement la profondeur d'évolution. Par exemple, l'usage du masque facial, peut s'envisager jusqu'au PESH 40m, sous réserve qu'une procédure de secours en cas de panne du second étage, définie conjointement entre le plongeur Handisub et l'enseignant puis éprouvée progressivement et enfin maîtrisée, permettant de remonter à la surface en sécurité. La profondeur peut ainsi évoluer selon la situation du PESH de 12 à 40 mètres afin d'intégrer les préconisations du constructeur qui stipulent généralement que le plongeur doit savoir procéder au basculement sur un détendeur de secours. Dans un premier temps l'encadrement sera nécessairement assuré par un EH2 puis, éventuellement, selon le degré de maîtrise du plongeur Handisub, par un EH1.

DES DIPLÔMES STANDARDS PLUTÔT QU'HANDISUB

Les aménagements réalisés ne nécessitent pas nécessairement de procédure spécifique. Dans ce cas, le plongeur, bien qu'il ait suivi tout ou partie de sa formation dans le cursus Handisub, se voit être qualifié dans le cursus standard.

Par exemple, un plongeur Handisub qui dispose d'une agénésie ou qui a subi une amputation d'un membre inférieur et utilise une prothèse à laquelle il fixe une palme peut ne pas subir de perte fonctionnelle. La question se pose en amont et tout au long de sa formation, car il n'a pas à être stigmatisé dans sa situation.

3.4 ASSISTANCE HUMAINE INCONTESTABLE

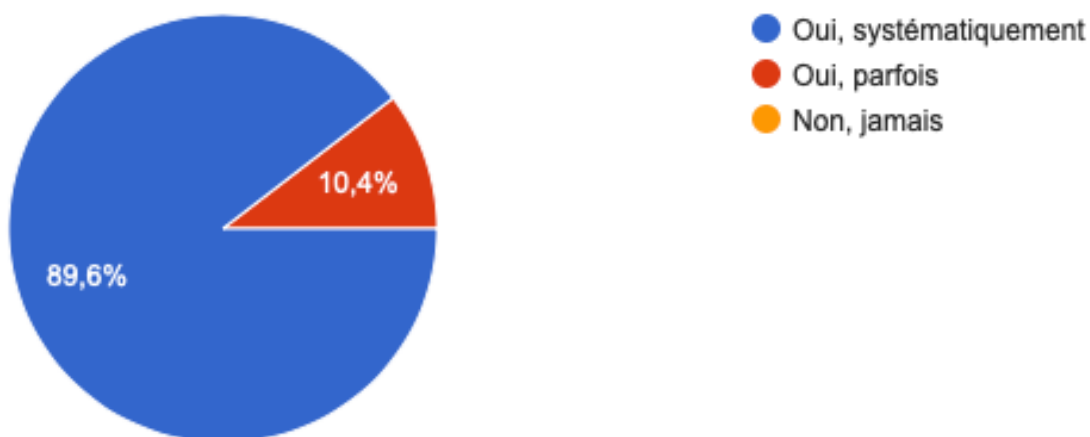
Lors d'une plongée, l'enseignant Handisub peut avoir des préjugés, être influencé par son humeur ou l'état d'esprit dans lequel il se trouve. Il lui appartient de faire la part des choses. Ce n'est pas non plus son enseignement qui est évalué mais l'aptitude du plongeur Handisub à répondre aux compétences de la qualification visée. L'enseignement Handisub se veut pluriel. La grande majorité des enseignants Handisub travaille en équipe. L'enseignant Handisub référent sollicite l'avis de ses collègues tout au long de la progression du plongeur Handisub, d'autant plus avant une validation de qualification.

En général, le moniteur établit un barème qui joue un rôle très important : celui-ci permet en théorie de minimiser la subjectivité, en standardisant la notation. L'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques de Rennes a déduit, à ce sujet, après une expérience que les correcteurs utilisant un barème étaient plus sévères, qu'il y avait moins d'écart de note entre la plus faible et la meilleure avec un barème et qu'enfin la dispersion des notes n'était pas supprimée. De plus tous les évaluateurs ne tiennent pas strictement compte du barème et mettent des notes qui leur semblent justes selon leurs propres critères basées sur leur expérience.

Le briefing du jury lors d'un examen, d'une plongée d'évaluation, la communication entre moniteurs afin de valider une qualification permettent d'harmoniser la méthode d'évaluation ainsi que les critères de réussite et de non validation (faute éliminatoire) propres à chaque brevet, qualification. La manière de poser la question, de présenter un exercice influe sur la réponse du plongeur : le biais est induit par la question. Ce phénomène a été étudié en psychologie cognitive. Le plongeur peut en effet s'infliger une très forte pression psychique pour atteindre telle ou telle compétence lors d'une plongée d'évaluation et rater sa prestation alors qu'il y parvient régulièrement, voilà une différence fondamentale entre l'évaluation finale et la validation continue.

Pour finir et au-delà des aspects pédagogiques, mais en terme de responsabilité tant morale que juridique, il apparaît nécessaire de formaliser l'obtention d'une qualification, notamment pour les plongeurs Handisub mentaux, psychiques et cognitifs, sur la base des préconisations de l'avenant de 2020 avec la FFSA.

Cette formalisation des échanges s'inscrit également dans la poursuite du travail collégial entre encadrants. Elle est engagée dès l'accueil du plongeur Handisub et suivie tout au long de sa progression.



graphique 15 - Consultation d'autres enseignants avant validation

Le suivi formalisé ainsi que les échanges préalables à la validation permettent de disposer d'un avis consensuel sur l'acquisition effective des compétences.

Ces précautions prennent en compte le contexte jurisprudentiel évolutif au regard de la responsabilité du fait d'autrui. Une analyse des jurisprudences dans ce domaine a d'ailleurs été réalisée par Aurélien Bamdé et Julien Bourdoiseau et publiée dans une fiche théorique¹⁰, remontant des fondements du code civil à l'arrêt Blicq du 29 mars 1991 rendu par la Cour de cassation, réunie en assemblée plénière, et ses suites.

¹⁰ <https://aurelienbamde.com/2016/11/06/la-responsabilite-du-fait-dautrui-principe-general/>

CONCLUSION

Conformément au Code du Sport, le Directeur de plongée, est responsable techniquement de l'organisation, des dispositions à prendre pour assurer la sécurité des plongeurs, nul besoin de disposer d'une qualification Handisub pour organiser une plongée avec un ou des plongeurs Handisub.

DES CURSUS PERMÉABLES

Une personne en situation de handicap ne doit pas nécessairement suivre un enseignement adapté.

Comme pour les cursus standards, les enseignants Handisub décernent des qualifications aux plongeurs Handisub qui atteignent les compétences définies dans le MFT et les maîtrisent suffisamment. Ils organisent le suivi tout au long de la formation. Le plongeur Handisub est impliqué, autant que faire se peut, dans sa formation. Les supports pédagogiques utilisés sont adaptés selon les situations. Les aménagements spécifiques à chaque plongeur Handisub sont partagés, tel une boîte à outils collective. Certaines idées, universelles, sont d'ailleurs utilisées par les plongeurs standards. Le parallèle établi dans la conception des cursus Handisub favorise l'inclusion, le passage vers les cursus standards.

UNE PRATIQUE ENCADRÉE

Le Directeur de plongée s'assure de l'application des règles et procédures en vigueur. Pour évaluer les plongeurs Handisub, il peut s'appuyer sur les enseignants Handisub, et fixer les caractéristiques de la plongée.

L'évaluation initiale des plongeurs Handisub (qualifiés ou non), à l'instar des plongeurs étrangers ou issus d'un autre organisme permet de définir les aptitudes des plongeurs Handisub qui peuvent, ponctuellement selon les conditions de pratique ou durablement, disposer de qualifications standards ou ne plus nécessiter d'encadrement qualifié Handisub. L'évaluation étant un acte d'enseignement, le Directeur de plongée est nécessairement un enseignant.

Le Directeur de plongée organise le bateau pour faciliter les mises à l'eau, il anticipe la sortie de l'eau et établit une fiche de sécurité comprenant notamment les aptitudes des plongeurs et les différents paramètres prévus et réalisés relatifs à la plongée. In fine, il aménage un temps d'échanges entre les encadrants et leurs plongeurs pour leur permettre de revenir sur le déroulement de la plongée afin d'identifier ensemble des pistes de remédiation et mettre en avant les points positifs ainsi que la faune et la flore observées. La répartition dans l'espace des palanquées facilite l'écoute, la concentration des plongeurs nécessaires à l'évaluation formative.

HANDISUB, UN AXE DU SPORT SANTÉ

La plongée Handisub, contribue au bien-être quelque soit le handicap.

Elle s'inscrit dans les objectifs de la FFESSM. Les modalités d'évaluation sont relativement similaires à la plongée standard. Ce sont les situations qui la rende particulière, voire inclusive pour certains. Les travaux de Valérie DELATTRE¹¹, archéo-anthropologue éclairent sur l'évolution de l'accueil de la différence dans les sociétés qui nous ont précédés... et nourrissent les débats actuels sur la place et les droits des personnes handicapées dans nos sociétés contemporaines.

¹¹ Handicap : quand l'archéologie nous éclaire, Valérie DELATTRE, éditions le pommier, janvier 2020

GLOSSAIRE ET ANNEXE (EXTRAIT DU QUESTIONNAIRE)

AAH - Allocation aux Adultes Handicapés

AAEH - Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

CMAS - Confédération mondiale des activités subaquatiques

INSEE - Institut national de la statistique et des études économiques

DARES - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Ministère en charge du travail)

DREES - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Ministère en charge de la santé et des solidarités)

EH (1/2) - Enseignant pour plongeur en situation de Handicap modéré (1) / majeur (2)

Facteur E - facteur émotionnel

MFT - Manuel de Formation Technique de la FFESSM

MPC - Mental, psychique et cognitif

PESH - Qualification des Personnes En Situation de Handicap

PPP - Plan personnalisé du plongeur

Extraits du questionnaire diffusé pour la présente étude :

Handisub & Evaluations

Vous encadrez plus ou moins régulièrement des Plongeurs En Situation de Handicap (PESH) dans votre club ou

En général, vous organisez des plongées Handisub ?

	en mer, du bord	en mer, en bateau	en lac	en piscine
PESH 6m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PESH 12m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PESH 20m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PESH 40 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Accueillez-vous des plongeurs en situation de handicap qui sont certifiés CMAS (ou autre), sans *
qualification PESH ? Si oui, combien de plongeurs faites-vous plonger dans cette situation ?

Par exemple, un plongeur certifié niveau 1 ou niveau 2 depuis des années, ou autre certification standard

- Equivalent PE 12m
- Equivalent PE 20m
- Equivalent PE 40m
- Aucun(e)

Pouvez-vous préciser comment vous avez assisté le(s) PESH avant / pendant / après la plongée ?

Réponse longue
.....

Avant de valider une qualification PESH 6m, 12m, 20m ou 40m, consultez-vous d'autres *
enseignants ?

1. Oui, systématiquement
2. Oui, parfois
3. Non, jamais

Combien de plongeurs "jeunes" relevant de l'Handisub avez-vous fait plonger ces 2 dernières *
années ?

Par exemple : étoiles de mer et plongeurs de bronze, d'argent ou d'or

Réponse courte
.....

...

Quelle(s) qualification(s) standard ou niveau(x) avez-vous déjà délivré à l'un de vos PESH

- PE20
- PE40
- Nitrox
- SCR
- Niveau 1
- Niveau 2
- Aucun(e)

RÉFÉRENCES - NOTES DE BAS DE PAGE

- 1° Eloge de la faiblesse, Alexandre JOLLIEN, éditions Marabout, juillet 2019
- 2° L'enseignement de la plongée à des plongeurs amputés ou atteints d'agénésie des membres supérieurs et ou inférieurs - mémoire MFEH2 David CIESZKOWSKI, août 2019
- 3° Les aveugles et déficients visuels plongent - mémoire MFEH1, Caroline PLOSKA, août 2019
- 4° Droits, Obligations, Responsabilités & Matériels en plongée Handisub - mémoire MFEH2, Yann STREBLER, août 2015
- 5° La plongée subaquatique avec des enfants qui présentent un handicap mental : Conditions de réalisation, intérêt et limites - mémoire DIU Autisme Bordeaux-Toulouse-Montpellier, Dr Christophe DACLIN, septembre 2010
- 6° Les jeunes et la plongée Handisub - mémoire MFEH2, Rodolphe MINET, août 2019
- 7° Projet des bulles à Beaulieu, un projet gagnant gagnant gagnant - mémoire MFEH1, Yannick EON, août 2019
- 8° Bilan des 3 cycles d'apprentissage de la plongée en piscine au sein d'un atelier de type occupationnel, mémoire MFEH1, Jean-Paul VILPERT, août 2012
- 9° Pour une enfance heureuse: repenser l'éducation à la lumière des dernières découvertes sur le cerveau », éditions Pocket, Catherine GUEGUEN, mars 2015
- 10° La responsabilité du fait d'autrui : principe général - l'arrêt Blicq et ses suites, Aurélien Bamdé et Julien Bourdoiseau, novembre 2016
- 11° Handicap : quand l'archéologie nous éclaire, Valérie DELATTRE, éditions le pommier, janvier 2020